

07/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2023****Présents :**

Nathan ARSAC, Cloé ARTAUT, Cyril BENOIT, Raphaël CHARPENTIER, Anissa CHEHBIB, Axelle DEQUATRE, Alexis GOIN, Théo GUÉRET, Cécile LAVIER, Pauline LEBARON, Pierre-Louis PERIN, Jérôme SGARD, Yanis TABYAOUI THIBERT.

Absents ou excusés :

Céline BUON, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Grégoire ÉTRILLARD, Emiliano GROSSMAN.

Assistaient à la séance :

Stéphanie BALME	Doyenne du Collège universitaire
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arancha GONZALEZ	Doyenne de PSIA
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie étudiante
Véronique JAFRO	Responsable carrière – PSIA
Anne LESEGRETAIN	Directrice de Sciences Po Carrières
Mark MALONEY	Directeur exécutif de l'École d'affaires publiques
Andreas ROESSNER	Directeur du Centre Europe – DAI
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie étudiante
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Présidente du Conseil de l'Institut

*

* *

I. Validation des conventions annuelles 2022-2023 des associations permanentes	2
II. Validation du socle commun de formation destiné aux responsables associatifs	3
III. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 mai 2023	5
VI. Projets de doubles diplômes avec la LUISS et la IE University	5
V. Présentation d'un parcours en apprentissage à PSIA	10
VI. Création du statut d'artiste de haut niveau	14
VII. Présentation de l'enquête jeunes diplômés promotion 2021	18
VIII. Point d'étape relatif au groupe de travail consacré à l'orientation des étudiants de 3A dans leur choix de Master	20
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	24

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2023

La séance est ouverte à 8 heures 42 par Raphaël CHARPENTIER en mode hybride.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous. Bonjour également à celles et ceux qui sont en Visio. Nous avons pris un café et un croissant en votre honneur. Bienvenue à vous nombreuses et nombreux pour ce dernier Conseil de l'année, d'une année qui a été dense et riche comme elles le sont habituellement qui a permis aussi d'instaurer un peu de nouvelles méthodes, de travail commun, de co-construction et je pense en particulier au travail récent sur la sélection en Master qui est une bonne chose — sur la non-sélection. Personne n'a réagi, d'autant qu'il s'agit d'un front assez commun, je crois, entre les syndicats étudiants, auquel je me joins d'ailleurs ; ce qui permet d'affirmer dès l'introduction une position de principe, si jamais quelque chose de ce genre était amené à être voté dans ce Conseil.

C'est le dernier Conseil de l'année. C'est également le dernier Conseil également, je crois, pour deux membres de ce Conseil : Pauline LEBARON et Théo GUÉRET, que je veux saluer particulièrement et remercier pour tout ce que nous avons fait. Pauline, nous avons beaucoup travaillé dès la précédente session. Théo, nous nous connaissons depuis longtemps puisque vous avez été dans l'une de mes conférences. J'espère que c'était moins pire de m'avoir ici que de m'avoir là-bas... Je vous remercie pour tout le travail que vous avez accompli ici et tout ce que vous avez apporté à ce Conseil. On vous souhaite évidemment de très belles routes.

Nous allons commencer l'ordre du jour par les votes comme d'habitude. Profitons que nous sommes à notre maximum en termes de participation. Le premier point, c'est la validation des conventions annuelles des associations permanentes.

I. VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2022-2023 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Baptiste VIVIEN

Bonjour à tout le monde. Bonjour à toutes et tous. Il y avait juste une convention. C'est plutôt une dotation complémentaire. C'était le choix d'attribuer une dotation complémentaire au BDE pour l'organisation du gala qui s'est tenu ce samedi ; une dotation de 25 000 € dont l'objet était surtout de permettre au plus grand nombre d'accéder à cette soirée de gala, et permettre aux étudiants de ne pas payer leur entrée au gala.

Raphaël CHARPENTIER

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des interrogations, sachant qu'il me semble que la soirée a eu lieu ?

Nathan ARSAC

Bonjour à toutes. Bonjour à tous. Merci beaucoup. À SPS, on voulait simplement souligner que rendre le gala gratuit est une super bonne chose, et c'est bien que l'administration se soit penchée sur le sujet, et ait pu bosser avec le BDE pour que ça se mette en place. L'année dernière, le gala coûtait 75 €. On ne peut pas faire un événement ouvert au plus grand nombre quand on met la place à 75 €. Donc, très bonne chose de l'avoir organisé à Sciences Po, et de l'avoir rendu gratuit. On vous remercie pour ça.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Ismahane, pour les procurations ? Rien, ce matin. Parfait. Nous allons pouvoir procéder au vote. Qui approuve cette subvention pour un

évènement qui a déjà eu lieu ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. On ne va pas avoir à l'annuler a posteriori. Ensuite, sur le socle commun destiné aux responsables associatifs.

Le Conseil valide la convention à l'unanimité.

II. VALIDATION DU SOCLE COMMUN DE FORMATION DESTINÉ AUX RESPONSABLES ASSOCIATIFS

Baptiste VIVIEN

Merci. L'idée était de vous présenter de nouveau— je crois que j'avais présenté un suivi de ce socle commun il y a deux ans l'évolution et les transformations de ce socle. Je rappelle que le socle commun de formation est un ensemble de dispositifs qui sont proposés, voire même imposés pour certains modules, aux étudiants responsables d'associations chaque année autour notamment de deux grands moments : l'été au cours du mois de juin et un autre à la rentrée d'automne après l'élection des initiatives étudiantes. L'objectif est d'accompagner et d'outiller les étudiants dans un certain nombre de leurs missions au quotidien sur des questions de prévention essentiellement. Il y avait avant la covid trois modules obligatoires et deux optionnels. Et depuis, chaque année, le système évolue. L'idée est de pouvoir répondre immédiatement aux besoins des associations, suite aux retours que l'on a pu avoir avec les étudiants dans les focus groupes ou dans les travaux que l'on a faits avec nos partenaires. Et, également avec nos collaborateurs internes à Sciences Po. A la suite du renforcement de toutes les questions autour de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec Madame LALLEMENT, de lutte contre les discriminations avec Madame Fanny ADDA, nous avons souhaité faire évoluer ce dispositif, le questionner de nouveau et travailler sur les cahiers des charges pour l'adapter à ces besoins. Et, surtout à la demande des étudiants qui nous sollicitaient régulièrement, faire que ce soit beaucoup plus pratique, beaucoup plus utile et employable immédiatement dans leur association au quotidien et dans leurs soirées. Je ne vais pas revenir sur l'historique que j'ai mis dans le document sur 2020, 2021 et 2022 quelques chiffres que vous pourrez retrouver. Mais, je suis à disposition pour en discuter juste après. Je souhaitais faire mention de la volonté de travailler cette année avec Solidarité Femmes, après avoir travaillé pendant deux ans avec VSS Formation qui est issue de la CPED, la Conférence permanente égalité et diversité. Et, c'est le fruit justement de ce travail avec ma collègue, Madame LALLEMENT, avec nos partenaires, après avoir retravaillé le module plusieurs fois avec VSS Formation, et parce qu'évidemment il y a d'autres problématiques qui entrent en jeu. Il y a une forte volonté de la Direction de la vie étudiante de placer ces modules en présentiel, d'ancrer les modules sur le terrain dans les campus, en local. Et, de créer des synergies avec le tissu local. L'idée est vraiment de permettre aux étudiants, non pas d'avoir une information descendante qui viendrait de Paris avec quelques contacts ou liens utiles qui seraient référencés sur Paris, mais de pouvoir aussi créer des liens avec le tissu local. Ça a été l'une des clés de la réflexion de ce dispositif tant avec Solidarité Femmes qui avait cette possibilité parce qu'ils sont ancrés sur le département, de même avec la LICRA ou encore avec Addictions France avec qui l'on continue de travailler sur le module prévention des risques en milieu festif. C'était très important. Évidemment, il y a toujours des histoires de coûts Cette année VSS-Formation augmentait ses coûts, ce qui a également participé à repenser le modèle.

Il y avait un autre paramètre important qui était d'inclure la possibilité d'assurer des modules en anglais pour des des populations de responsables anglophones, notamment sur les campus de Menton, Reims et le Havre où il y a une forte demande aussi dans le cadre des responsables associatifs.

Une autre volonté était d'étoffer le socle. C'est-à-dire de l'élargir à d'autres thématiques qui nous semblent importantes avec une proposition avec Madame LAMMENS, responsable de la transition écologique sur la transition écologique et l'environnement pour accompagner les étudiants et les associations sur d'abord ce qui se fait à Sciences Po au quotidien, mais, aussi, sur la manière de rendre son association plus vertueuse. Et, notamment dans l'organisation d'évènements, par exemple.

Enfin, je travaille avec ma collègue Nawale LAMRINI, déléguée à la protection des données, sur un module qui sera également proposé, je pense, à la rentrée en octobre sur la manière de gérer ses réseaux

sociaux, la manière de modérer aussi les questions sur les réseaux sociaux. Et, gérer les données que les associations peuvent recueillir quand ils font un formulaire

J'ajouterais enfin la collaboration avec Addictions France dont le module est obligatoire pour les associations organisatrices d'évènements. Cela veut dire que certaines passent parfois un petit peu à côté. Et, on voudrait sensibiliser un plus grand nombre d'étudiants d'autres associations qui parfois sont amenées aussi à organiser quelque chose de festif dans l'année. Donc, on travaillera cette année avec les antennes régionales et départementales d'Addictions France pour mettre en place des dispositifs locaux dans les campus qui pourront accompagner ou qui pourront diffuser de l'information et de l'outillage sur ces questions-là aussi tout au long de l'année.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Baptiste. Je retiens surtout — je l'espère, en tout cas — que les questions de violences sexuelles et sexistes n'ont pas de prix, et que même si leur coût augmente, elles auraient été toujours présentes dans les formations que propose Sciences Po. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des interventions ?

Anissa CHEHBIB

Bonjour. Merci beaucoup pour cette présentation. On remarque depuis quelques années que l'on a de véritables avancées qui sont mises en place. Et, on ne peut que se réjouir de la diversification des formations à destination des responsables associatifs que l'on revendique, par ailleurs, depuis longtemps. On avait pu à ce titre participer, par exemple, à une formation du ministère et de la LICRA sur les discriminations au sein de l'enseignement supérieur, et sur un temps assez réduit. Ça nous avait donné un bagage qui était très intéressant. Donc, on est très favorable à l'extension des modules obligatoires surtout quand ils sont aussi importants que celui sur les milieux festifs, et aux modules aussi optionnels qui peuvent être très utiles aux associations qui sont spécialisées dans un certain domaine. Par exemple, écologique.

On se demandait, néanmoins, le moment auquel seront mises en place des formations santé mentale, premiers secours et handicap, sachant que la question du handicap est revenue assez régulièrement cette année. Et, comme chaque année puisqu'il y a de nombreuses conférences qui sont organisées, mais qui ne sont pas accessibles à tout le monde ; ou bien sensibiliser sur les alternatives qui sont très alternatives sur les réseaux sociaux concernant les communications que l'on peut faire. Par exemple, sur Instagram. Et, on en profite aussi pour rappeler que généralement ces modules de formation sont la face visible de l'iceberg. Mais, en réalité, vous vous doutez bien que les responsables associatifs les plus engagés et dévoués passent des heures et des heures chaque semaine à agir pour leur association. Et, on tenait à les remercier ici parce que c'est grâce à eux que l'expérience d'étudier à Sciences Po est différente. Et, c'est grâce à eux aussi que le campus vient autant. Merci.

Pauline LEBARON

Juste pour préciser que l'on a vu que ces formations qui ont été évoquées en santé mentale, premiers secours et handicap étaient prévues dans les formations futures optionnelles. Mais, on voulait un petit peu en connaître l'échéance.

Sébastien THUBERT

Cela faisait partie des engagements que l'on avait pris ici devant vous en Conseil. Et, la question de l'accompagnement des associations sur la prise en compte des étudiants en situation de handicap est en cours de travail, effectivement. On va plutôt être cette année dans une phase de test et l'on va plutôt se concentrer sur les associations du type Bureau des élèves ou de Master qui sont amenées à organiser de grands évènements dans leur vie étudiante pour que l'on arrive à calibrer au plus juste ce module. Et, avec la Direction de l'accueil et de l'accompagnement qui déploie des étudiants en relai santé, nous allons tester la formation de premiers secours en santé mentale où l'on va former une soixantaine d'étudiants cette année. Et, on va le proposer justement également encore au Bureau des élèves pour

voir si c'est ajusté et utile dans leur activité pour avoir après sur une extension l'année d'après. Mais, en tout cas, c'est bien cette volonté. Donc, on va être dans le déploiement test cette semaine.

J'en profite aussi pour compléter et ajouter que nous profitons aussi de former l'ensemble des responsables de la vie étudiante sur l'ensemble des campus aux mêmes modules, que ce soit sur la discrimination ou la lutte contre les VSS pour qu'ils soient en capacité d'avoir exactement les mêmes outils que les étudiants qu'ils accompagnent, et pour que l'on soit tous dans une même dynamique générale ; en sachant aussi pour un certain nombre de modules que nous allons réserver des places dans les modules pour tout étudiant ou étudiante qui serait intéressé pour suivre ces modules. Et, on les mettra à disposition à partir du mois d'octobre. Et, ce sera assez ouvert. Donc, un étudiant qui n'est pas forcément engagé dans une association, mais qui voudra le suivre pourra le faire.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Le Conseil valide le socle commun de formation destiné aux responsables associatifs à l'unanimité.

III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2023

Raphaël CHARPENTIER

Nous passons à l'adoption du procès-verbal de la séance de mai. Est-ce qu'il y a des remarques particulières de la part de quiconque ? Non. Donc, je vous propose à nouveau de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est également adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil adopte le procès-verbal en date du 15 mai 2023 à l'unanimité.

IV. PROJETS DE DOUBLES DIPLÔMES AVEC LA LUISS ET LA IE UNIVERSITY

Raphaël CHARPENTIER

Nous avons les projets de doubles diplômes que nous allons examiner ; une présentation à quatre voix. Je ne sais pas qui souhaite prendre la parole en premier. Andreas ROESSNER, je vous laisse la parole.

Andreas ROESSNER

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravi d'être avec vous. Pour ma part, je vais dans un premier temps présenter le double diplôme avec la LUISS à Rome, en Italie, avant de céder la parole à Arancha GONZALEZ pour la partie IE avec notre partenaire madrilène en Espagne.

Donc, concernant le double diplôme de niveau Bachelor, on a prévu d'élargir la palette des doubles-diplômes du Collège qui dispose, comme vous le savez déjà, d'un certain nombre de doubles-diplômes à la fois en France, mais aussi à l'international. À l'international, il y en a neuf pour être très précis. En revanche, seulement deux d'entre eux se situent en Europe. Il y en a un avec la Freie Universität de Berlin et le second avec l'University College à Londres, en Angleterre. Donc, il nous semblait opportun d'élargir un peu le spectre des coopérations au niveau des doubles diplômes au sein du continent européen. On s'est très naturellement dirigé vers l'Italie qui est un pays avec lequel on coopère déjà beaucoup dans le cadre des échanges d'étudiants. C'est une destination très populaire pour la troisième année notamment, mais aussi au niveau Master. Il y a beaucoup d'étudiants qui s'y rendent tous les ans. Et, la coopération entre la France et l'Italie est très ancienne. Elle a été renforcée d'ailleurs en 2021 avec la signature du traité du Quirinal qui prévoit de renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines, dont entre autres celui de l'enseignement supérieur. On s'est donc naturellement orienté vers l'Italie. On a donc engagé des pourparlers avec la LUISS qui est un établissement qui a beaucoup de similitudes avec Sciences Po. Ils sont plus jeunes que nous. Ils ont été fondés seulement au début des années 1970. Mais, tout comme Sciences Po, c'est un établissement qui est spécialisé dans les sciences sociales seulement. Donc, ce n'est pas une université généraliste. Ils ont un nombre d'étudiants qui est un peu

moins élevé que le nôtre. Ça tourne autour de 11 000/12 000, mais c'est une taille tout compte fait comparable à celle de Sciences Po. Aussi, ils ont engagé un processus affirmé d'internationalisation au début des années 2000. Et ils disposent maintenant d'un réseau partenarial à travers le monde d'à peu près 300 partenaires. Sciences Po est un peu plus fort en la matière parce que nous, je vous rappelle, avons à peu près 480 partenaires à travers le monde. Mais, tout ça pour vous dire que la LUISS mise aussi beaucoup sur l'international. Et, tous ses traits de caractère nous rapprochent.

Quant à la coopération entre les deux établissements, elle est assez ancienne. L'accord d'échange est l'un des plus importants pour nous au niveau du Collège universitaire ; sachant que l'on organise aussi des échanges au niveau Master avec la LUISS. Et au-delà des échanges, il y a de nombreuses coopérations scientifiques, beaucoup d'échanges de professeurs depuis plusieurs années. Et, au-delà de ça, il y a aussi notamment les dialogues franco-italiens qui sont organisés depuis 2018 sur une base annuelle entre les deux pays.

Maintenant, on souhaite proposer ce programme. Il est structuré comme l'ensemble des autres doubles-diplômes. Donc, on est sur un schéma de scolarité qui est très classique, c'est-à-dire que le programme débute à Sciences Po. Les étudiants admis passent les deux premières années chez nous avant d'aller chez le partenaire pour finir les deux années suivantes. C'est un programme d'une durée de quatre années : deux à Sciences Po puis deux à la LUISS.

Pour le processus d'admission, on est sur le même schéma que les autres doubles diplômes à l'international, c'est-à-dire que c'est un recrutement conjoint entre les deux établissements au niveau bac0. Donc, à la fois la LUISS et Sciences Po auront accès aux dossiers de candidatures. Le processus sera géré par le système des admissions de Sciences Po. Et, ça donnera lieu évidemment à un jury conjoint auquel participeront les deux partenaires pour sélectionner les candidats admis.

En termes de cible d'effectifs étudiants, on se disait que l'on se fixait un maximum de 20 personnes admises par année, ce qui est dans la jauge moyenne pour la plupart de nos doubles diplômes qui varie entre 20 et 30 étudiants au maximum.

En termes de calendrier, nous souhaitons proposer ce programme dès la rentrée 2023 dans le catalogue des admissions, c'est-à-dire que les étudiants pourront se porter candidats à partir de septembre/octobre lorsque la procédure d'admission sera lancée. Donc, la première cohorte d'étudiants admis nous rejoindra à la rentrée 2024 dans un an à peu près maintenant.

En ce qui concerne les droits de scolarité, là aussi, c'est tout à fait classique par rapport à ce que l'on fait d'habitude, c'est-à-dire que les personnes paient les droits de scolarité dans l'établissement où ils étudient activement. Donc, les deux premières années à Sciences Po et les deux suivantes chez le partenaire à la LUISS à Rome. Evidemment à la sortie de ce parcours de quatre années, les étudiants obtiennent les deux diplômes, c'est-à-dire le Bachelor du Collège universitaire de Sciences Po et le Bachelor de la LUISS.

Pour ma part, j'en ai terminé. Et, je cède la parole peut-être à Stéphanie BALME, la doyenne du Collège universitaire avec laquelle on porte ce projet depuis quelques mois. Merci beaucoup.

Stéphanie BALME

Absolument. Merci beaucoup, Andreas. Bonjour à toutes et à tous. Bonjour, Monsieur le Président. Je voudrais compléter la présentation de mon collègue de la DAI en vous disant plusieurs choses. Le premier, ce projet de double-diplôme, on en rêve depuis très longtemps avec une université italienne et avec la LUIS, en particulier. Donc, on est très heureux de le voir on l'espère aboutir. Et, les conditions d'organisation de ce double diplôme ont été réfléchies, négociées, en partenariat total entre la Direction des affaires internationales et le Collège universitaire. Mais, je veux vraiment souligner, Andreas, le rôle que vous avez joué pour permettre les conditions de ce double diplôme qui est pour le Collège universitaire le 10^e double diplôme international, mais le troisième Européen. Plus exactement, on devrait même dire le second parce qu'en fait, parmi les 10 DD du Collège universitaire, il faut compter UCL, mais en raison du Brexit, il est européen géographiquement. Mais, plus vraiment politiquement. Nous avons un double diplôme traditionnel, historique avec la Freie. Et, nous avons beaucoup d'autres diplômes en Asie-Pacifique. Et, on espérait établir un autre diplôme européen. Donc, ce diplôme avec la LUISS est symbolique politiquement, académiquement et très important parce que c'est une construction supplémentaire dans notre volonté de placer aussi l'identité européenne de Sciences Po et au Collège universitaire dans notre projet académique. C'est très important de ce point de vue.

Enfin, comme pour tous les doubles diplômes, au départ, on est sur une phase de projet/pilote. Donc, on commence effectivement avec cette petite cohorte de 20 étudiants tranquillement, tout doucement, ouverte à l'ensemble des campus. Ensuite, on va établir une forme d'évaluation avec notre partenaire à

l'issue de la première année et nous ajuster. On est ultra enthousiaste, nos étudiants aussi. Beaucoup d'étudiants du Collège universitaire qui connaissent ce projet et que j'ai pu rencontrer à Rome quand je suis allée voir notre partenaire de la LUISS, y compris les étudiants en troisième année, nous ont dit à quel point ce serait important vraiment pour le Collège universitaire d'avoir ce double diplôme avec l'Italie. Et, au-delà de ça, avec un autre partenaire européen. Ravie de répondre à vos questions pour ce très beau projet.

Raphaël CHARPENTIER

Peut-être que l'on peut enchaîner avec le second double diplôme.

Arancha GONZALEZ

Bonjour. Merci à tout le monde. C'est un double diplôme Sciences Po – université IE à Madrid. Le double diplôme porterait sur la technologie et les affaires globales : *Technology and Global Affairs*. Pour rappel, l'École d'affaires internationales porte aujourd'hui sept programmes de Master qui correspondent aux sept grands sujets dans les affaires internationales, droits de l'homme et droit humanitaire, transitions énergétiques, politique environnementale, économie internationale, sécurité et défense internationale, développement et gouvernance et diplomatie. C'est vrai qu'il nous manque une spécificité en matière de technologie. Ce dont on s'est rendu compte, c'est que de plus en plus la technologie est un facteur structurant des affaires internationales. Donc, la première chose que nous avons faite en réfléchissant à l'idée de créer ce Master, c'est faire une étude sur ce que les autres universités font pour ne pas répéter ce que d'autres font ou pour ne pas miser sur la mauvaise cible. Donc, on a fait faire une étude qui nous a dit deux choses.

1. Il y a plein d'universités qui font des études en matière technologique, mais qui en gros consistent à changer les noms des programmes qu'ils offrent déjà en ajoutant le nom « technologie » dans les programmes.
2. Et, il y avait très peu de choses vraiment nouvelles.

Donc, la recommandation était plutôt de faire quelque chose de nouveau qui porterait sur trois piliers. C'est cela que l'on a retenu. Donc, les trois piliers.

1. C'est la manière dont la technologie impacte la géopolitique et la sécurité internationale.
2. La manière dont la technologie est en train de modeler l'économie internationale et le commerce. Donc, la partie économique ;
3. Et, la manière dont la technologie a un impact sur les droits de l'homme, sur la liberté et sur le fonctionnement de la démocratie.

Et en horizontal, c'est la question de la gouvernance et de la réglementation internationale. C'est sur cette base que l'on a construit le programme. Il est construit sous l'idée d'une première année à Paris et une deuxième à Madrid. On ne peut pas faire une deuxième année à Paris et l'on ne peut pas faire une première année à Madrid. Donc, c'est un vrai double diplôme. Pourquoi cette université ? Pourquoi le choix de IE University ? On a trouvé qu'ils étaient notre jumeau en termes de reconnaissance internationale, nous pour les affaires internationales et la politique, et eux pour les questions économiques, business et innovation. Donc, on mariait des forces en Europe. C'est avoir un partenaire pour construire des capacités et de la connaissance en Europe. Donc, il y a une volonté qui s'inscrit aussi dans une ligne droite qui est celle de vouloir renforcer les liens avec des partenaires européens. Pour rappel, IE University est membre de CIVICA et est donc un partenaire que l'on connaît bien dans la Maison.

Initialement, on a imaginé ce programme pour 30 étudiants. Ce n'est pas 30 de plus par rapport au stock d'étudiants à PSIA, mais on « réserverait » quelque part 30 places pour nos étudiants pour ces études en matière de technologie. On a fait beaucoup de sondages à l'international comme à l'Européen, en privé comme en public pour voir les différents profils que les entreprises et le secteur public demanderaient des étudiants de Sciences Po IE pour ensuite construire la maquette que vous avez devant vous.

Les admissions se feraient chez nous avec nos règles et chez eux avec leurs règles. Et, un moment, on va les croiser pour choisir ensemble ces 30 étudiants. Et, chacune des années respecte les règles chez nous à Sciences Po ou IE à Madrid, avec les mêmes procédures d'admission que pour tous les autres élèves, les mêmes frais de scolarité et les mêmes opportunités pour avoir des bourses que les autres étudiants ici à Sciences Po.

Nous avons eu une bonne nouvelle d'un appui administratif pour la gestion de ce Master du programme TIERED. On est en train de recruter maintenant une personne supplémentaire. Et, on compte commencer la publicité et les immatriculations à partir de septembre de cette année pour commencer en septembre

2024. Évidemment, nous avons en construisant cette maquette travaillée de très près avec l'EAP qui a déjà une concentration en matière de technologie dans les MPP à l'École. Et, nous avons déjà commencé à travailler avec certains membres de la faculté permanente pour identifier les personnes sur lesquelles on pourrait s'appuyer à l'intérieur de notre faculté.

Axelle DEQUATRE

Bonjour à toutes et à tous. C'est un plaisir de vous retrouver pour ce dernier Conseil de l'année. Faisant partie de cette communauté justement de doubles diplômes internationaux, je suis très heureuse que ça puisse s'ouvrir, que la communauté puisse s'élargir et s'ouvrir à de nouveaux étudiants parce que pédagogiquement c'est vraiment une chance. On est très heureux, vraiment, et honoré de faire partie de cette communauté. Néanmoins, le côté financier est beaucoup plus complexe. On est au courant que ces frais de scolarité sont propres à chaque université. Néanmoins, on voulait savoir s'il y avait des aménagements qui étaient prévus et envisagés par Sciences Po pour faciliter justement le côté financier de ces doubles diplômes qui sont très onéreux. On parle des frais de scolarité dans ces universités en échange qui sont souvent très élevés, sans parler du coût de la vie dans des villes comme Vancouver, New York ou bien même Milan ou Londres qui sont aussi très élevés ; surtout que la bourse du CROUS n'est pas envisageable pour des études comme ça à l'étranger pendant plusieurs années ni l'aide à la mobilité de Sciences Po qui n'est justement pas ouverte aux étudiants en doubles diplômes internationaux. Donc, ma question était celle-ci. Est-ce que vous auriez prévu des aménagements financiers qui permettraient à des postulants qui n'ont pas forcément la possibilité financière de pouvoir s'inscrire, de faire partie de cette communauté ? Merci.

Pauline LEBARON

Du côté des élus Sciences Po Écologique et Solidaire, on est aussi interpellé par deux choses. Tout d'abord, le fait que ce sont des établissements privés dans les deux cas. Et, deuxième chose qui est évidemment liée. C'est effectivement le montant des droits de scolarité. On était quand même amusé dans le document de voir que le montant n'était pas précisé. On est quand même évidemment allé regarder. On parle dans le cadre de la LUISS de 11 300 € l'année pour le programme Undergraduate, sans aucune adaptation évidemment selon les revenus. Pour IE University, on parle de 25 000 € l'année. Ce sont des frais qui sont totalement exorbitants. On est évidemment favorable à l'accroissement de l'offre, de la diversification de l'offre de formation pour les étudiants. Mais, pas que ce soit fait avec de doubles diplômes extrêmement élitistes qui sont totalement inaccessibles pour une énorme partie des étudiants, puisque beaucoup trop cher. Et, on pense qu'il est tout à fait possible d'envisager de doubles diplômes avec des établissements publics. Il y en a dans ces deux pays, en Italie, en Espagne où les frais de scolarité sont bien moins élevés. Et, de faire en sorte pour la formation évidemment à Sciences Po comme à l'étranger d'avoir des formations qui soient financièrement accessibles pour l'ensemble des étudiants.

On note sur le double diplôme avec IE Université que l'objectif est de former sur les nouvelles technologies, sur l'intelligence artificielle. On avait déjà pu l'évoquer. C'était des sujets sur lesquels il nous semblait intéressant d'avoir des formations. Mais, encore une fois, celles-ci peuvent se faire dans le cadre de diplômes qui sont réellement accessibles à l'ensemble des étudiants.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Tout d'abord, on tenait à vous remercier et à saluer cette initiative. On sait que c'est beaucoup de travail pour vous, et que c'est une très bonne nouvelle pour les étudiants. On aurait deux questions. La première : est-ce que les doubles diplômes sont ouverts sur tous les campus de Sciences Po au Collège universitaire ? La seconde : est-ce que vous avez des indicateurs, des mesures de l'impact du suivi des doubles diplômes sur l'insertion professionnelle ensuite, et sur l'orientation à Sciences Po ?

Raphaël CHARPENTIER

Pour répondre, je ne sais pas qui souhaite commencer. Stéphanie, je vous laisse la parole.

Stéphanie BALME

Il y a deux blocs de questions. L'un est plus facile à répondre que l'autre. C'est en fait la dernière personne qui est intervenue que je ne connais pas le nom. Votre question était sur l'insertion professionnelle, premier point. Et, est-ce qu'effectivement les DD sont ouverts à tous les campus ? Le DD LUISS sera proposé à tous les campus. C'est certain. En revanche, si c'est une question plus large

pour savoir si tous nos DD sont ouverts à tous les campus. La réponse est non parce qu'en fait beaucoup de DD sont, comme je le disais, dans la région Asie-Pacifique. Donc, ils sont anglophones. En fait, ils ne peuvent être acceptés que dans les formations qui sont des formations anglophones. Comme vous le savez, au Collège universitaire, tous les campus n'offrent pas de formations anglophones. Donc, c'est simplement pour une raison de langues. Quand les étudiants choisissent un DD, ils le choisissent à partir d'un Track particulier, et ce Track détermine un campus.

En revanche, on travaille à l'ouverture de doubles diplômes historiques du Collège. Par exemple, Columbia. On travaille à l'ouvrir à d'autres campus que le partenariat d'origine. L'exemple très précis que j'ai en tête, c'est le campus de Poitiers qui depuis l'an dernier est ouvert aux doubles diplômes de Columbia. Effectivement, il nous semble très important de travailler avec Columbia à l'ouverture sur l'Amérique latine et centrale avec les États-Unis et depuis les États-Unis.

Sur la question de l'insertion professionnelle des DD, je sais moins répondre à cette question parce que c'est une question qui est mesurée par Sciences Po Carrières. En revanche, je peux répondre à une question qui concerne le lien entre les doubles diplômes et la réussite au Collège universitaire. Je trouve ça assez intéressant. Les jurys viennent de se terminer au Collège, et j'ai demandé que l'équipe me donne des retours sur l'endroit où se situent les élèves des doubles diplômes, c'est-à-dire : est-ce qu'ils sont parmi les plus performants ? Les moins performants ? Est-ce que c'est une variable neutre ? J'ai l'intuition que c'est assez représentatif de l'ensemble de la cohorte, c'est-à-dire que vous trouvez d'excellents étudiants en DD et des étudiants qui sont en difficulté. Mais, il n'y a pas une incidence particulière où l'on pourrait se dire que le double diplôme a un effet lors des deux premières années du Collège universitaire. En revanche, on note quand nos étudiants partent chez le partenaire, ils sont ultras performants. Ils font partie des meilleurs étudiants. Me dire que c'est parce qu'ils ont été bien formés les deux premières années, et aussi parce qu'ils ont du temps pour ceux qui ont plus de difficultés. Ils ont une année supplémentaire puisque c'est un double diplôme en quatre ans. Donc, on peut imaginer sur cette base, c'est-à-dire qu'en fait ils sont des étudiants lambda pendant les deux premières années puis ils sont très performants chez le partenaire. Cela peut avoir une incidence sur leur insertion professionnelle. Et, il faut demander ça à Sciences Po Carrières de le mesurer.

Le troisième groupe de questions concerne la question financière que j'écoute avec beaucoup d'attentions. Je pense effectivement que c'est une question plus que pertinente. Elle est absolument essentielle. Il y a plusieurs façons de répondre à ça, et différents acteurs de l'écosystème doivent répondre à cette question. Pour celles qui me concernent directement en tant que doyenne, d'abord, sur les quatre ans, les deux premières années évidemment, comme elles sont à Sciences Po, à Sciences Po, il y a le lissage des droits de scolarité qui fait qu'un étudiant financera ses études à hauteur de la capacité de sa famille. Donc, c'est aussi pour certains étudiants intéressant d'intégrer et investir dans un double diplôme en sachant que les deux premières années se font aussi sur la base d'une ouverture sociale qui est quand même importante. Mais, ça ne répond pas à toutes les questions. J'en suis convaincue. Ensuite, nous, si vous voulez, l'engagement, le travail que doit faire le Collège universitaire et la LUISS parce qu'on en a beaucoup parlé avec la LUISS, c'est d'essayer de trouver des bourses. Il se trouve qu'une des raisons pour lesquelles on travaille avec la LUISS aussi, c'est que nous disposons à la LUISS d'une chaire franco-italienne qui est dirigée par Marc LAZAR, ancien président du Conseil Scientifique, ancien directeur du département d'histoire à Sciences Po. Et, Marc LAZAR a aussi pour objectif de trouver auprès de financeurs privés des bourses. Il se trouve en Italie et dans les universités que c'est là que l'on peut trouver de l'argent pour aider à financer des études pour des étudiants italiens, français ou extraeuropéens. Mais, probablement que l'on va se concentrer d'abord sur des étudiants qui sont Européens. Donc, on travaille à cela. Au Collège universitaire, nous avons une chance immense. Le responsable de ce DD avec moi au Collège est Paulo MODUGNO qui est un ancien de la DAI, qui est Italien, qui est Romain lui-même, et à qui l'on demande d'utiliser tous ses réseaux pour nous aider. Et, à terme, obtenir des bourses pour des étudiants qui pourraient postuler à ce DD. Voilà les éléments de réponse que je peux vous fournir aujourd'hui et qui sont de ma compétence.

Aranha GONZALEZ

De notre côté, trois réponses. D'abord, le choix de partenaires. On essaye de choisir celui qui nous ressemble. Donc, qui est le meilleur. C'est la raison pour laquelle l'on a choisi IE à Madrid.

Après, on passe à la deuxième étape qui est de voir la manière dont on peut aider tout étudiant. De la même manière qu'à Sciences Po, le ticket d'entrée, c'est 20 000 € par Master. Mais, le coût réel d'un Master agrégé dans l'Institution, ce n'est pas 20 000 €. C'est une moyenne entre 6 000 et 7 000 €. C'est un peu la même chose à IE Madrid, c'est-à-dire que le ticket d'entrée est plus élevé que la moyenne que

les étudiants paient, simplement parce qu'il y a des schémas de bourses qui sont à leur disposition. Pour les besoins spécifiques de ce Master, outre les mécanismes qui existent dans nos institutions respectives, IE va faire une réserve entre 150 000 et 200 000 € à travers leur fondation pour aider ceux qui auraient besoin de financer la deuxième année chez eux. C'est leur choix. Mais, je voulais simplement vous le dire pour que vous sachiez qu'ils prévoient déjà les mécanismes qui sont les leurs pour la deuxième année. Pour la première année, vous connaissez les règles à Sciences Po. Nous ne faisons rien de spécifique pour ce Master qui ne soit pas disponible aux étudiants par le biais général. Quant au coût de la vie à Madrid, pour avoir fait le schéma inverse, de Madrid à Paris, je peux vous dire qu'il y a une petite différence dans le sens inverse, je dirais...

Troisièmement, en termes d'insertion professionnelle, ce que l'on a vu dans la dernière enquête faite au niveau de Sciences Po, c'est que le taux d'insertion professionnelle des étudiants sortis de Master à Sciences Po s'est amélioré par rapport à l'année précédente. Mais, nous comptons beaucoup sur l'enquête que Myriam et ses collègues vont lancer dès la rentrée pour être un peu plus granulaires, et pas simplement voir ce qu'il se passe immédiatement à la sortie. Mais, les évolutions qui se passent au-delà de l'année de sortie. Et, on compte bien sûr profiter de ça aussi en ce qui concerne ce Master une fois qu'il sera lancé.

Anne-Solenne DE ROUX

J'ajoute juste un petit mot, Cloé, pour répondre à votre question. On a des informations sur l'insertion professionnelle des étudiants qui ont fait un double diplôme, mais un double diplôme en Master, pas au Collège universitaire. Donc, il y a des questions que l'on peut rajouter dans nos enquêtes. Ce que disait Arancha GONZALEZ est très juste, c'est-à-dire qu'on veut lancer une enquête à cinq ans pour voir ce qu'il se passe lors du deuxième ou du troisième job, pour voir s'il y a un effet. Aujourd'hui, globalement, et l'on pourra le confirmer avec Anne LESEGRETAIN, l'insertion professionnelle est assez similaire que vous ayez fait un double-diplôme ou non. Il y a des différences en termes de rémunération et de rémunération avec prime. Après, il faut rentrer un peu plus dans le détail. Est-ce que le fait d'avoir fait un double diplôme au Bachelor change quelque chose à votre insertion professionnelle ? Est-ce que quand on fait un double diplôme au Bachelor on a tendance à faire un double diplôme en Master ? Est-ce que le délai d'accès à l'emploi est différent ? C'est un paramètre qui est important. Et, est-ce que l'insertion professionnelle est différente d'un point de vue géographique ? En fait, l'insertion professionnelle est un truc qu'il faut tout de suite rentrer un peu plus dans le détail pour avoir des informations qui nous permettent de mieux travailler sur ces sujets.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote, peut-être de manière séparée, puisqu'il ne s'agit pas des mêmes écoles. Tout d'abord, pour le double diplôme avec la LUISS, est-ce qu'il y a des votes « pour » d'abord ? Qui est contre ? Très bien. Trois. Qui s'abstient ? Un. C'est donc adopté.

Sur la création du double diplôme maintenant avec IE, qui est « pour » ? Qui est contre ? Trois. Abstention ? Une abstention. Je vous remercie. C'est également adopté. Merci beaucoup.

Le Conseil approuve les projets de doubles diplômes à la majorité des voix.

V. PRÉSENTATION D'UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE À PSIA

Raphaël CHARPENTIER

Nous continuons maintenant avec l'apprentissage en PSIA. Mark MALONEY, je vous laisse la parole.

Mark MALONEY

Bonjour à toutes et tous. Je suis le vice-doyen de l'École d'affaires internationales. Et, je vais juste rapidement le *paper* sur l'apprentissage à PSIA. En fait, avec l'encouragement du directeur Sciences Po, Mathias VICHERAT, on a lancé un pilote d'apprentissage cette année. Et, c'est Véronique JAFRO, à côté de moi, qui a fait tout le travail dans notre école avec le soutien des étudiants. En gros, un apprentissage au niveau de Master, c'est de passer la deuxième année à 60 % en entreprise et 40 % à l'Institution toute l'année les deux semestres, au lieu de commencer le moment un semestre hors les murs et un semestre de cours. On mélange les deux, mais pendant toute la deuxième année. Et, c'est ce modèle que l'on a adopté qui réplique le modèle qui existe déjà à l'École d'affaires publiques parmi

d'autres. Pour nos étudiants, ils vont passer les trois premiers jours de la semaine du lundi au mercredi en entreprise, et le jeudi et vendredi avec nous. Pendant ces deux jours, ils peuvent satisfaire tous les cours et les requis nécessaires pour terminer leur deuxième année et donc le Master avec nous. Pour ce premier pilote, on a décidé de garder le nombre d'étudiants assez serré. On a ouvert 30 places. Finalement, il y avait 31 étudiants. On a laissé un peu plus parce qu'il y avait toujours quelques-uns laissaient tomber pour un autre projet, soit un double diplôme qui était le cas pour au moins un étudiant. Et, on est ravi jusqu'à la dernière fois où j'ai eu les chiffres, tous les étudiants ont déjà sécurisé un apprentissage. Les deux qui restent sont déjà en entretien avec des entreprises. Et, on est confiant. Eux aussi, ils vont trouver. Donc, pour la première fois, il y aura 30 étudiants dans la deuxième année de PSIA qui va suivre l'apprentissage en même temps que les études. Il y a évidemment plusieurs bénéfices de ce modèle d'apprentissage. C'est l'employeur qui paie les frais de scolarité pour les étudiants pendant la deuxième année. Et, en plus, les étudiants reçoivent un petit salaire pendant toute l'année aussi, pendant qu'ils travaillent. Pour nous, c'est ouvert à tous les sept masters que l'on offre à PSIA. Et, ce n'est pas que les étudiants français et européens. On a plusieurs étudiants internationaux qui profitent de cette opportunité de faire un apprentissage. Vous voyez la maquette qui justement montre à peu près la manière dont on gère la deuxième année. Au lieu d'avoir, comme je l'ai dit, tous les cours au quatrième semestre et le troisième semestre à l'extérieur, en fait, on mélange entre les deux. Et, on garde les cours de leur Master dans le quatrième semestre qu'on s'est offerts pour tous les étudiants de PSIA. Mais, comme vous pouvez l'imaginer avec 30 étudiants et 7 Masters, on ne peut pas créer une maquette uniquement pour ce groupe. Donc, on a trouvé une solution. Ils peuvent profiter des cours existants pour tous les étudiants de PSIA. Donc, ils ont le même accès à peu près.

Je vais en terminer là, mais je suis évidemment prêt avec Véronique à répondre à vos questions.

Anissa CHEHBIB

Merci. Cette extension semble répondre à une demande étudiante que l'on note. On aurait une question concernant le système choisi. Pourquoi avoir choisi le système trois jours en entreprise et deux jours de cours ? On avait mentionné que le système trois semaines de travail, par exemple, et une semaine de cours pourrait convenir à une majorité d'étudiants, et permettrait de ne pas avoir de limite géographique. Est-ce que vous pensez que la majorité si ce n'est pas la totalité des contrats d'apprentissage se trouveront à Paris ? Est-ce que c'est la raison pour laquelle ce format a été choisi ?

Yanis TABYAOU THIBERT

Merci, Monsieur le Vice-Doyen pour cette présentation. À NOVA, nous avons des questions concernant le nombre de candidatures qui ont été reçues. Je ne sais pas si vous l'avez précisé, pour savoir un peu le nombre de candidatures que vous avez reçues, et la manière aussi dont vous avez sélectionné ces étudiants. Quels sont les objectifs pour les prochaines années ? Enfin, peut-être, un point de vigilance qui nous a été remonté par des étudiants de l'École d'affaires publiques, mais sur un point qui peut aussi concerner des étudiants de PSIA. C'est notamment pour les alternances dans le secteur public, en administration. Visiblement, il pourrait y avoir un point de pédagogie sur les aides qui peuvent être proposées aux employeurs dans le secteur public. En fait, comme Sciences Po exige des frais de scolarité de 15 000 €, parfois les employeurs peuvent être découragés de prendre des étudiants de Sciences Po en alternance parce qu'ils pensent que ça va leur engendrer un coût financier trop important. Merci.

Jérôme SGARD

J'avais une question symétrique à la précédente. La sélection des entreprises elle-même, parce qu'on sait d'expérience en écoutant nos étudiants que les stages sont très inégaux en termes d'apport aux études. Là, c'est quand même un investissement lourd. Est-ce qu'il y a un suivi des stages eux-mêmes et de la bonne progression ?

Dina WAKED

Bonjour. Merci beaucoup. J'ai aussi une question similaire. Je voulais connaître la manière dont les étudiants trouveront un emploi. Souvent, trouver un emploi dépend du Network des étudiants. Et ça renforce les inégalités sociales. Est-ce qu'on les aide pour trouver du travail ? Est-ce qu'il y a un système où ils peuvent postuler d'abord, et après ils sont choisis avec un suivi ? Autre chose, est-ce que l'on a déjà planifié un système d'évaluation de scolarité des étudiants qui font un apprentissage par rapport à ceux qui ne le font pas ? J' imagine et je crains qu'ils soient peut-être être un peu moins investis dans

leurs études. Il est important de savoir dans quelle mesure ce programme influe sur leurs résultats scolaires pour pouvoir également évaluer son impact. Merci.

Mark MALONEY

Merci pour toutes ces questions. Je vais commencer avec quelques réponses, mais je vais évidemment demander à Véronique de m'aider pour certaines. Pourquoi trois plus deux ? J'ai déjà mentionné le fait que l'on a sept masters à PSIA. Il y a 30 étudiants. Et, pour créer un programme autre que trois jours et deux jours, en fait, il faut créer une maquette uniquement pour eux. Et, ce n'est pas possible pour le nombre. Ce n'est juste pas possible. Donc, je crois que la plupart des étudiants qui ont trouvé un apprentissage à Paris ou quelque part où ils peuvent venir à Paris pour ces deux jours-là. Mais, ce n'est pas possible de créer une maquette uniquement pour un ou deux étudiants pour un master pour ça. C'est pour cette raison. Et, aussi, il me semble qu'il y a 250 et 300 étudiants qui font un apprentissage et qui utilisent le même modèle. C'est assez courant. On suit, en fait, le même système pour eux.

Deuxième question. Je crois qu'il y avait une cinquantaine de candidats qui avaient postulé au début. On a regardé parce que l'une des choses les plus importantes, en fait, on ne peut pas être absent pendant un apprentissage. Donc, on a regardé avec les responsables pédagogiques pour chaque programme tous les candidats pour voir ceux qui étaient vraiment présents tout le temps à leurs cours. Pour nous, on sait qu'il n'y avait pas de problème de scolarité. Donc, c'était plutôt une question d'engagement et de présence parce que c'est vraiment quelque chose de primordial pour un apprentissage. En fait, il me semble que l'on n'a pas eu de mauvais retour de ceux qui n'étaient pas choisis. Donc, je crois qu'ils ont accepté la décision et ils savaient qu'il y avait des places limitées cette année aussi.

L'objectif à venir ; on veut évidemment monter le nombre d'étudiants qui peut profiter cela. Mais, on veut faire ça petit à petit. Donc, on commence avec 30. On peut imaginer l'année prochaine peut-être entre 40 et 45. Et, peut-être, s'il y a de la demande, on peut imaginer que ça va augmenter un petit peu plus.

Pour les employeurs, Véronique va préciser cela, mais si je comprends bien, c'est à peu près une négociation entre Sciences Po et chaque employeur d'apprentissage sur les frais de scolarité qu'il peut payer. Le secteur privé, j'imagine que c'est plus haut. Mais, le secteur public et même les organisations à but non lucratif, il y a aussi une discussion et l'on essaye toujours de trouver un chiffre qui peut les aider à offrir un apprentissage à nos étudiants.

Le suivi de l'apprentissage est quelque chose de très important. En fait, c'est même requis dans l'encadrement de programme. Chaque étudiant aura un mentor à PSIA qui va le suivre tout le long de l'apprentissage. On a aussi le fait qu'il vient dans les murs de Sciences Po chaque semaine. Et, on a plusieurs éléments. Ce n'est pas juste les cours de master qui doivent être suivis. Mais, on met en place d'autres workshops pour les préparer et faire le suivi pendant toute l'année. On prend le bon exemple de ceux qui font l'École d'affaires publiques pour ce suivi. Et, évidemment, à la fin aussi, une évaluation. Le point de Dina sur les étudiants, on insiste vraiment pour que les deux jours qu'ils passent à Sciences Po soient vraiment les deux jours à Sciences Po. Et, les étudiants savent qu'ils doivent s'investir comme les autres étudiants. À PSIA, notre maquette est un peu différente. On a un peu moins de cours, mais ce sont des cours pour lesquels les étudiants doivent aller beaucoup plus profondément dans les sujets. Ce sont des cours qui amènent six crédits pour chaque cours. Donc, pour chaque heure dans les classes, ils doivent travailler à peu près cinq heures indépendamment à la maison. Donc, s'ils reviennent, ils prennent trois ou quatre cours à la fois. On attend qu'ils travaillent entre 20 et 30 heures au global pour chaque semaine. Évidemment, ça élargit pour les préparations de toutes les lectures, mais aussi toutes les préparations des évaluations à la fin. On insiste. En fait, ils vont subir le fait qu'ils ne prennent pas cela sérieusement parce que les autres étudiants vont faire le travail. En fait, ils vont se retrouver derrière les autres, ce qui n'est pas à leur avantage. Mais, je crois aussi au fait que les étudiants soient engagés avec une entreprise. Ils ont la possibilité de faire la connexion entre ceux qui se trouvent en classe et ceux qui vont être dans l'entreprise. Ils vont être encouragés de s'engager peut-être un peu plus dans leurs études au même moment que l'entreprise. Ce sont nos impressions. Évidemment, on va voir ça avec les étudiants qui n'ont pas encore eu ça.

Peut-être que je laisse Véronique ajouter quelques points.

Véronique JAFFRO

Bonjour à tous. Je suis la responsable carrière de PSIA. J'ai travaillé avec Mark sur la mise en place de l'apprentissage. Je voudrais simplement revenir sur les points de sélection des candidats par rapport aux 55 candidatures que l'on a reçues. L'apprentissage s'inscrit essentiellement en France aujourd'hui.

Donc, on a mis un niveau de langue requis. Comme vous le savez, à PSIA, on ne demande pas aux étudiants de parler français pour venir étudier à PSIA. Ils ont été informés sur ce point. On a mis un niveau C1 minimum en français pour leur donner toutes les chances de trouver un apprentissage facilement dans une entreprise en France. C'était le premier critère. On a pris après le soin de bien étudier leur projet professionnel pour s'assurer que cet apprentissage s'inscrivait aussi dans la durée dans une volonté de vouloir rester après. Pour les entreprises, c'est aussi un investissement pour préparer leurs futurs viviers de talents. Et, souvent, à l'issue de ces apprentissages, elles transforment l'apprentissage en offre d'emploi solide. Donc, on voulait assurer justement ce succès des deux côtés.

Par rapport aux aides proposées, en central, on a une personne qui pilote l'apprentissage, Catherine BLANC, et qui pilote toute la partie financière. Elle mène des actions auprès des différents ministères notamment. J'ai pu conduire certaines réunions avec elle pour justement arriver à négocier avec certains des ministères des prises en charge homogènes de nos étudiants, ce qui facilite justement l'insertion des étudiants dans ces ministères. Cette année, c'était le ministère des Armées. Ils ont un tarif affiché de prise en charge et négocié avec Sciences Po. Catherine s'attache aussi à discuter avec l'ensemble des entreprises privées, associations ou entreprises publiques au cas par cas, quand il y a des points de blocage par rapport à la partie financière. Dès le départ, le message que l'on a fait passer à nos étudiants, c'est de ne pas rentrer dans les négociations avec les entreprises. Ce n'est pas de leur ressort. Leur ressort est de passer les entretiens, d'avoir une offre d'apprentissage dans ces entreprises. Mais, leur rôle n'est pas de négocier les tarifs. Donc, ils reviennent vers nous si un moment ou à un autre il y a un point d'attention. On est là pour prendre le relai, nous, Sciences Po. C'est ce que l'on a fait avec quelques étudiants quand le cas s'est présenté.

Par rapport à la sélection des entreprises, on a laissé le champ ouvert aux étudiants pour trouver les entreprises qui convenaient, et qui étaient cohérentes par rapport à leur projet professionnel. En parallèle de ça, j'ai mené une veille et Catherine BLANC aussi reçoit des offres d'emploi. Et, on leur transmet au fur et à mesure les offres d'apprentissage publiées. Il y a eu une recherche à deux niveaux : à la fois de la part de l'étudiant puisque chacun a son propre projet et son propre objectif ; et nous, les contacts que l'on pouvait avoir avec les entreprises et les organisations pour mettre en valeur ces offres auprès de nos étudiants. On a mobilisé aussi nos *faculty* qui eux-mêmes pour 50 % à PSIA sont dans des organisations et des entreprises. Donc, pour celles qui pouvaient offrir des offres d'apprentissage, elles ont été sollicitées. Et, on a sollicité aussi nos Alumni afin de nous alerter sur les possibilités d'apprentissage dans leur propre entreprise. Pour répondre à votre question, Dina, par rapport à la question de réseau, on est très attentif à ça. Je les ai suivis tous individuellement depuis le début des démarches, avec un point d'attention aussi sur nos internationaux qui n'ont pas toujours la connaissance du marché français pour les accompagner dans cette démarche. Effectivement, à ce jour, il nous reste trois étudiantes, mais qui sont dans des process très avancés. Donc, ça va sans doute se conclure dans les prochains jours ou prochaines semaines. Et, on est très confiant pour la suite.

Quant à l'évaluation qu'est la dernière partie, l'apprentissage est un programme qui est très engageant puisqu'on leur demande une excellence sur le plan professionnel. Ils sont intégrés pleinement dans l'entreprise. Et, ils ont les mêmes obligations qu'un salarié dans l'entreprise. Ils ne sont pas sur un statut de stagiaire. Et, on leur demande une excellence académique, par ailleurs. Donc, on a aussi mis un point d'attention dans notre sélection à avoir des étudiants qui avaient cette capacité à mener de front ces deux objectifs qui sont ambitieux.

On n'a pas souhaité ajouter d'évaluation forte avec un mémoire à la fin de l'alternance. Il y aura le grand oral pour eux. Ils ont les évaluations qui sont les évaluations normales et classiques en cours. En revanche, il y a des points de passage entre le maître d'apprentissage qui est donc la personne qui va encadrer l'étudiant pendant toute son année en apprentissage, et le tuteur qui est côté PSIA, le/la responsable pédagogique. On a prévu plusieurs points de passage avec l'étudiant à trois pendant l'année : en démarrage ; en milieu d'année ; et en fin d'année où l'étudiant aura un retour à faire justement sous forme d'une présentation, de quelques slides, pour avoir son retour d'expérience, son rapport d'étonnement sur l'année, sur un point sur lequel il voudrait échanger par rapport à son expérience d'apprentissage.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup.

VI. CRÉATION DU STATUT D'ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Raphaël CHARPENTIER

Nous allons passer au point suivant sur la création d'un statut d'artiste de haut niveau. Myriam.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, je viens vous présenter la création d'un statut d'artiste de haut niveau. Et, j'ai promis au Bureau de le faire en moins de deux minutes. Si vous m'accordez cinq minutes, je serais comblée.

Ce sujet porte sur la création d'un statut d'artiste de haut niveau qui n'existe pas encore à Sciences Po, et qui a fait l'objet d'échanges durant cette année universitaire au sein d'un groupe de travail dont vous avez eu la composition dans la note. Vous conviendrez que je ne ferais pas une présentation exhaustive de la note. Pour résumer, il s'agit de permettre aux étudiants qui souhaitent poursuivre un double parcours artistique et académique d'être identifiés par les équipes, et de prétendre à un étalement de scolarité qui sera accompagné — c'est là la nouveauté — d'une partition des droits de scolarité. Ce statut leur permettra également d'accéder à d'autres accompagnements personnalisés, notamment lors de la scolarité hors les murs puisque nos étudiants sont amenés en première année avec le parcours civique, en troisième année avec l'année à l'international, en Master avec le semestre hors les murs, à sortir de Sciences Po. Et, à être dans des structures qui nous le souhaitons seront proches de leurs intérêts artistiques.

Ce statut qui sera effectif dès la rentrée 2023 s'adosse à trois axes stratégiques de Sciences Po. C'est sur ces sujets que j'aimerais partager avec vous ces éléments.

1. Premier axe stratégique : accueillir la diversité des talents. C'est une volonté de l'établissement qui s'incarne notamment dans la politique de recrutement en premier cycle qui demande aux étudiants de mettre en valeur leurs activités extra-académiques, leurs passions, leurs centres d'intérêt dans leur dossier d'admission. Ainsi, le fameux bloc 3 que vous connaissez maintenant permet la valorisation des activités extrascolaires dans une forme qui favorise la réflexivité. Ici, il s'agit de talents artistiques largement répartis parmi nos candidats et nos admis, comme en témoigne l'expression de la vie étudiante sur l'ensemble des campus, qui pourraient concerner et rendre éligible le statut d'artiste de haut niveau. Il s'adresse aux talents qui s'inscrivent dans une vocation de parcours professionnalisant. Et, dans un degré de pratique élevé qui se traduit par le suivi d'un parcours dans un établissement artistique à vocation professionnalisante, comme il en existe des dizaines, près d'une centaine, sous la tutelle du ministère de la Culture. La diversité des talents se conjuguera également à l'international, avec les partenaires qui ont participé au groupe de travail et qui sont dans notre commission. Je pense notamment à l'École normale supérieure de musique de Paris pour les musiciens, ce que l'on appelle l'École Corto, qui accueille des étudiants internationaux. Et, qui s'est engagée dans ce projet.
2. Le deuxième axe stratégique est celui de l'égalité des chances. Cela peut paraître orthogonal dans ce contexte puisque l'on sait que la pratique artistique, quelle qu'elle soit — musicale, la danse, le cirque — est un marqueur social important. Mais, cet axe n'a pas été oublié par l'Institution. Il sera un axe de soutien grâce notamment aux conventions d'éducation prioritaire puisque nous savons à la rentrée 2023 le lycée Bergson à Paris dans le 19^e qui est conventionné avec l'Institution accueillera les classes en horaires aménagés musique, danse et chant à la suite de la fermeture du lycée Brassens qui les accueillait jusqu'à présent. Bien sûr, Sciences Po participera à la promotion de cette possibilité de suivre deux parcours exigeants dans l'ensemble des territoires où elle est conventionnée. Et, au-delà bien sûr via notamment Parcoursup.
3. Le troisième et dernier axe : la régulation de l'accompagnement personnalisé. Vous avez vu dans la note l'analogie qui a été faite entre les sportifs de haut niveau et les artistes de haut niveau. Sciences Po sait accompagner les sportifs de haut niveau, ce qu'elle fait depuis plusieurs années. Ils bénéficieront bien sûr de ces mesures, notamment la partition des droits de scolarité, s'ils souhaitent un étalement de scolarité. C'est assez rare jusqu'à présent. Il s'agit donc ici d'institutionnaliser cet accompagnement en identifiant les profils de haut niveau qui soient artistes ou sportifs dans le système d'information. Et, de créer à la rentrée un poste de référent qui facilitera, si besoin, l'interlocution avec l'établissement. La Maison des Arts et de la création qui a vu le jour en mars 2023 sera un lieu naturel de coopération et de valorisation des artistes de haut niveau. Enfin, pour permettre l'institutionnalisation de ce statut et de cet

accompagnement, l'article 16 du règlement de la scolarité sera modifié pour intégrer ces nouveaux éléments.

Je dois peut-être lire la proposition d'article 16 parce que je crois qu'un avis est attendu.

Raphaël CHARPENTIER

En soi, je pense que tout le monde l'a reçu et qu'il n'y a pas besoin d'en faire la lecture intégrale, sauf si quelqu'un en fait évidemment la demande. Est-ce qu'il y a des questions, des interrogations, des remarques ?

Cécile LAVIER

Merci de cette présentation. Je me saisis de cette mise à l'ordre du jour de ce point pour revenir sur une question que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer en CVEF. Je suis ravie de voir que Sciences Po est capable de créer de l'accompagnement personnalisé pour des étudiants et des étudiantes à profil particulier, on va dire, notamment une petite cohorte puisque votre note indique que six personnes seraient concernées actuellement par ce dispositif. J'en profite, du coup, pour attirer l'attention de votre administration sur le fait qu'à Sciences Po il n'existe toujours pas de statut d'étudiant salarié qui existe pourtant dans l'enseignement supérieur et la recherche. Je pense quand même que c'est une question à se poser, notamment avec l'ouverture sociale pour laquelle je pense que l'on peut se ravir dans notre établissement, par rapport à d'autres grandes écoles. Mais, je pense que si l'on est capable de mener ce genre de groupes de travail sur ce type de questions, on est aussi capable en tant qu'administration de se poser la question de l'accueil d'étudiants et d'étudiantes qui sont parfois obligés de travailler plus de 10 heures par semaine pour financer leurs études. Merci.

Yanis TABYAOU THIBERT

Merci pour cette présentation. À NOVA, on est ravi de voir la création de ce nouveau statut. J'en profite pour vous demander – on a vu dans la note qu'il y a 24 étudiants qui se sont autodéclarés avec ce statut. Certains n'ont pas été retenus. Qu'est-ce qui fait qu'ils ne remplissent pas les critères dans les grandes lignes ?

Et, notre deuxième question concerne également les étudiants qui sont de plus en plus nombreux à Sciences Po, qui peuvent mener des projets d'auto-entrepreneuriat, qui développent une entreprise, un média, plein de choses. Cela existe — d'ailleurs, c'est cité dans la note — à Dauphine avec Dauphine Talents qui encourage aussi ces projets. Est-ce que c'est quelque chose qui est souhaité par Sciences Po, qui sera accompagné, qui sera mis en place prochainement ?

Et, dernière question sur la Maison des arts qui est citée dans la note. Est-ce que l'on a des nouvelles depuis son lancement sur l'état du projet ? Merci.

Nathan ARSAC

Je voulais revenir sur cette histoire de partition des droits de scolarité, dire que c'est une très bonne chose de l'inscrire complètement dans les textes pour les élèves, pour les étudiants artistes. Et, je voulais simplement prendre un exemple pour être sûr que ce soit très clair. Si une personne artiste de haut niveau qui est identifiée comme telle par l'administration, et qui fait sa première année du Collège universitaire en deux ans, est-ce qu'elle va payer 50 % des frais de scolarité la première année et 50 % des frais de scolarité la deuxième, en ce qui concerne la première année ? Comment cela va-t-il se passer ? Est-ce que les 100 % seront payés la première année et rien la deuxième ? Est-ce que vous pouvez nous indiquer vis-à-vis de cela ?

J'aurais une autre question, une remarque sur l'article 16 du règlement de scolarité et sa modification parce qu'il y a potentiellement un moyen de le modifier différemment. Je ne sais pas si ça a été discuté lors du groupe de travail. C'est sur la fin de cet article où il est précisé sur demande *qu'après de la Direction des études et de la scolarité l'enseignement facultatif de sport, peut être remplacé par le sport pratiqué, s'il donne lieu à des compétitions de niveau national*. Donc, c'est une modalité pour le sport. Déjà, j'attire votre attention sur la virgule entre sport et peut être renforcé que je trouve assez hasardeuse, mais c'est mon avis personnel et ma compréhension des choses. Mais, j'aimerais surtout vous dire qu'une disposition identique serait sans doute logique pour beaucoup d'étudiants d'ailleurs ; pour les étudiants qui peuvent être engagés dans des associations de manière très intense, mais surtout pour les artistes de haut niveau parce que la pratique artistique à un niveau national doit permettre de bénéficier d'avantages comme les deux crédits ECTS qui sont donnés aux activités culturelles du Bureau des Arts. Si les sportifs qui justifient de compétitions nationales peuvent avoir deux crédits ECTS parce qu'ils

font ces compétitions, pourquoi est-ce que des artistes qui justifient d'une compétence nationale dans leur domaine ne peuvent pas obtenir ces deux crédits ou ces avantages qui sont mentionnés dans cet article 16 ? Évidemment, le seul problème serait de parler de compétitions nationales pour les sportifs. On parle de compétitions nationales parce qu'il faut critère. Quel critère prendre pour les artistes de haut niveau ? La discussion peut être mise en place, justement, si Madame DUBOIS-MONKACHI, vous pouviez me clarifier vis-à-vis de ce qui a pu être dit dans le groupe de travail. Mais, quand quelqu'un est au CNSMDP, au Conservatoire national supérieur de musique, c'est national. Et, le caractère national de la pratique dans ce cas est clairement établi. Donc, est-ce que vous avez réfléchi à cette solution ? Je vous remercie.

Pauline LEBARON

Je voulais ajouter deux éléments. Je n'ai plus le document sous les yeux, mais il y a deux points que je voulais mentionner. Le premier, il est mentionné que c'est pour des étalements de scolarité qui sont faits dès le début d'année. Pour moi, ça pose un gros problème. En pratique, on a énormément d'étudiants qui ne savent pas par avance la charge de travail. C'est extrêmement difficile à estimer quand on arrive en première année d'études supérieures, qu'on n'a jamais fait d'études supérieures avant, qu'on ne peut pas savoir en particulier dans un établissement spécifique la charge de travail qui va être demandée. C'est extrêmement difficile de savoir si ça va être compatible avec un engagement parallèle. Et, en fait, le risque, c'est que l'on ait des étudiants qui se retrouvent en souffrance psychologique parce qu'ils sont beaucoup trop surchargés dans leur année. Ils n'avaient peut-être même pas eu connaissance de cette possibilité d'étalement de scolarité ou qui pensaient que ça n'allait pas être nécessaire. Et, qui préféreraient avoir une durée de scolarité plus courte. Et, ils se rendent compte en cours d'année, en cours de première année que c'est une charge de travail beaucoup trop lourde. Et, ils risquent de ne pas demander d'étalement et de continuer à être dans une situation extrêmement difficile à tenir ; peut-être en échec ou partiellement en échec à cause de cette disposition.

Par ailleurs, ça nous paraît extrêmement important de mentionner le fait que l'on pense que cette question de la partition des droits de scolarité en cas d'étalement devrait s'appliquer pour tout étalement de scolarité ; notamment, aussi, quand c'est lié à des engagements autres. Par exemple, l'engagement dans la représentation étudiante à différents échelons. C'est un engagement qui est aussi extrêmement chronophage. Et, on se retrouve avec — on l'a mentionné d'ailleurs au dernier Conseil — des étudiants engagés en difficulté et qui n'osent pas demander d'étalement ou se retrouvent très en difficulté sur ces questions d'étalement à cause de cette problématique des frais d'inscription qui entrent en contradiction avec l'idée que Sciences Po valorise l'engagement. Donc, on pense que cette valorisation de l'engagement doit aussi passer par un tas de dispositions concrètes comme celle-ci étendues pour le permettre vraiment à toutes et tous.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vais essayer de faire très vite. Je vous rappelle qu'il s'agit de créer un statut d'artiste de haut niveau. On est dans ce domaine. Donc, j'entends qu'il y a des demandes d'extension de ce statut sur d'autres situations qui doivent être objectivées. Mais, pourquoi pas ?

Pour répondre à Yanis, concernant le statut d'étudiant d'entrepreneur, il existe déjà, ce qui n'est pas le cas du statut d'artiste de haut niveau qui n'existe pas au niveau national. Il n'existait pas au niveau de Sciences Po, contrairement au statut de sportif de haut niveau qui existe et qui est officialisé via la liste du ministère des Sports et des Jeux olympiques.

Pour répondre de manière synthétique, les artistes, Pauline, qui sont concernés, effectivement, il y en a très peu parce que nous n'avons pas encore fait la promotion de ce statut, notamment dans nos établissements partenaires. Ils font bien sûr l'objet d'un entretien avant le début des enseignements. Et, je crois que ce sont des étudiants qui ont déjà l'habitude de gérer deux parcours académique et artistique depuis très longtemps, puisque la plupart du temps — c'est l'un des critères de définition du statut., ils pratiquent leur art depuis au moins dix ans. C'est un élément qui n'est pas nouveau pour eux. Vous avez raison, l'enseignement supérieur c'est différent. Ce n'est pas l'enseignement secondaire. Mais, tout est prévu. On est dans une phase d'expérimentation pour que les étudiants aient ce choix. Bien sûr, s'il y a des difficultés en cours de semestre, on saura trouver la solution, comme on le fait, comme vous le savez, dans toutes les situations qui se présentent. Je pense que la souffrance est un bien grand mot pour des étudiants qui ont fait, au contraire, un choix positif puisqu'on ne sait pas le nombre d'étudiants qui renoncent à leur parcours artistique parce qu'ils n'ont pas les moyens d'étaler leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur sélectif. Je pense que l'on est quand même parfaitement

conscient de cette situation et équipé notamment avec le référent et les responsables pédagogiques qui font déjà ce travail, par ailleurs, auprès des sportifs de haut niveau et des artistes, puisque comme vous l'avez vu dans la note, nous avons déjà accompagné des artistes de haut niveau.

Concernant les étudiants salariés, vous savez qu'ils ont la possibilité de s'inscrire de manière anticipée. Il y a déjà un accompagnement qui existe pour les étudiants salariés qui fournissent un justificatif auprès de leur équipe pédagogique. Ce n'est pas une demande qui est forcément beaucoup remontée ; sachant que dans notre Institution — et le baromètre que je vous présenterai à la rentrée le présente — le salariat n'est pas très développé à Sciences Po. Je ne parle pas des doctorants bien sûr. Mais, le salariat n'est pas très développé. Et, en tout cas, quand il l'est, les équipes pédagogiques mettent en place les accompagnements nécessaires. L'étalement de scolarité, cela veut dire deux ans — je réponds à Nathan — de scolarité la place d'une. Cela veut dire une maquette divisée par deux. Et, cela veut dire des droits de scolarité divisés par deux. Pour accepter cet étalement de scolarité, il faut aussi accepter d'avoir deux années, une année supplémentaire par année. Donc, des frais annexes concernant le logement et concernant la vie sur un campus. Sur la question des étudiants salariés, peut-être que l'on en parlera de nouveau à une autre occasion. En tout cas, ça n'a pas été une demande très clairement exprimée par les étudiants concernés.

Sur le sport et sur l'article 16, effectivement, on en parlait ce matin avec Sébastien Thubert auquel je vais passer la parole. Juste, vous dire qu'il y a quand même une grande différence entre la pratique artistique et la pratique sportive dans le cadre académique, c'est-à-dire qu'un étudiant sportif peut très bien s'entraîner au sein des cours de sport de Sciences Po. Cela entre dans l'optimisation des synergies entre les deux parcours. Pour un étudiant, un artiste de haut niveau, cela dépend vraiment de l'art en question. Donc, un artiste de haut niveau ne va pas pouvoir aller faire deux heures de piano, par exemple, à Sciences Po ou pratiquer la danse. Il y a une différence, je pense, que l'on a voulu maintenir et qui est liée à la nature de la situation. Mais, bien sûr, encore une fois, c'est expérimental. La Maison des Arts et de la Création qui est toute jeune puisqu'elle a été créée en mars 2023 va nous permettre de valoriser le statut, de leur demander d'intervenir comme on l'a fait d'ailleurs à la philharmonie ce weekend avec Sciences Po polyphonie de faire le concert d'introduction. Je pense qu'à la rentrée il va y avoir beaucoup d'activités en fin d'année. Ce n'est pas très pertinent de lancer les événements, et c'est vrai que le lancement a été un gros lancement fortement médiatisé. Mais, rassurez-vous, à la rentrée, il y aura des activités qui seront proposées. Je passe la parole au directeur de la vie étudiante.

Raphaël CHARPENTIER a quitté la séance à 9 h 56. Ce faisant, Cloé ARTAUT a pris la présidence de la réunion.

Sébastien THUBERT

Je ne vais pas m'attarder trop sur les crédits. Par contre, je vous rappelle que l'on a voté il y a un an le changement de logique des crédits qui sont liés à la compétition, qui ne sont plus liés à la participation aux cours, mais plutôt aux compétitions. Donc, la reconnaissance peut se faire de façon assez facile.

Pour répondre aux questions d'engagements, vous savez qu'il y a la loi du 27 janvier 2017 qui existe, et qui prévoit dans les diplômes qu'il y ait une reconnaissance de l'engagement étudiant qu'il soit associatif, professionnel ou civique. Mais, il répond à un enjeu qui est celui d'y développer des compétences qui sont attendues dans le diplôme. Donc, pour répondre, il est possible pour un certain nombre de catégories d'étudiants de demander des aménagements sans que le Conseil ait décidé de faire une liste exhaustive des aménagements possibles. En tout cas, ces étudiants ont la possibilité de le faire. Cela concerne les responsables associatifs dès lors qu'ils sont en position exécutive dans une structure associative qui réunit un certain nombre d'adhérents minimum ou qui réunissent un budget minimum, et qui nécessite une implication et un suivi en tout cas dans une forme exécutive. Les élus des conseils de l'IEP sont concernés ou dès lors qu'ils ont un mandat dans les CROUS pour leur permettre effectivement d'assurer leur mandat. On sait que c'est précieux. Il en va de même pour ceux qui ont des activités militaires dans la réserve opérationnelle, dans les missions de service civique, le volontariat sapeur-pompier ou armée et ceux qui ont une activité professionnelle. Mais, en soulignant qu'il faut qu'ils y développent des compétences attendues dans leur diplôme. Cela fait partie de la ligne de démarcation qui est importante pour cela.

On sait qu'il y a quelques difficultés dans ces demandes d'aménagement. On essaye de les résoudre avec les écoles concernées. Il en va de même pour la reconnaissance des compétences. On sait que c'est un chemin difficile parce que les outils qui sont mis à disposition pour valoriser les compétences développées dans ces expériences ne sont pas faciles d'usage. Donc, Baptiste VIVIEN travaille aussi

avec des partenaires pour que l'on puisse faciliter et fluidifier cela pour les étudiants et les étudiantes parce que l'on pense que la reconnaissance dans les diplômes de ces engagements divers et variés est au bénéfice à la fois des étudiants et étudiantes, mais également de Sciences Po.

Pauline LEBARON

Rapidement, mais je pense qu'au sujet des textes que vous évoquez, Monsieur, la dernière circulaire en date fait bien la distinction entre la validation des acquis de l'expérience. Et, donc, la procédure qui permet d'être dispensé de certains cours parce que justement tel engagement permet d'acquérir des qualifications, des compétences, qui correspondent à celles qui sont enseignées dans la formation. Et, des aménagements de scolarité où il n'y a pas de nécessité d'avoir un engagement qui se rapproche de ce qui est fait dans le diplôme. Et, la circulaire pour le coup est très claire. C'est vraiment des parties distinctes et deux choses qui sont totalement distinctes.

Sébastien THUBERT

Il ne faut pas confondre une circulaire et un décret. Mais, vous êtes bien au fait là-dessus. Le décret, par contre, est très clair. Il n'y a pas eu de modification du décret. Et, ce sont les conseils qui arrêtent les règles au sein de l'établissement. Et, le Conseil de la vie étudiante et de la formation a bien spécifié que l'on était dans un cadre de compétences requises et développées.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Nous allons passer au vote sur la modification du Règlement de la scolarité, qui est « pour » ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté. Merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au point suivant. Si vous le voulez bien, nous allons inverser l'ordre du jour. Je passe tout de suite la parole à Madame DE ROUX pour le point relatif au groupe de travail.

Le Conseil approuve la modification de l'article 16 du Règlement de scolarité à l'unanimité des voix exprimées.

VII. POINT D'ÉTAPE RELATIF AU GROUPE DE TRAVAIL CONSACRÉ À L'ORIENTATION DES ÉTUDIANTS DE 3A DANS LEUR CHOIX DE MASTER

Anne-Solenne DE ROUX

C'est pour que je puisse m'échapper, si nécessaire à 10 h 45. C'est juste un point d'information sur la suite de la réflexion que nous avons menée ensemble ces dernières semaines sur le processus d'orientation. Je ne parle donc pas de processus de sélection. J'ai juste préparé un tout petit support pour que vous puissiez suivre un peu mieux.

Pour rappel, le groupe de travail interconseils a été constitué à votre demande pour réfléchir à des propositions concrètes permettant de maîtriser les effectifs en Master et éviter les sureffectifs dans certains programmes, dans un cadre qui avait été défini par Mathias VICHERAT, qui était le cadre d'un cursus en cinq ans à condition de valider l'ensemble de ses obligations de scolarité. Il y a donc trois réunions qui ont été organisées en avril et en mai auxquelles vous avez pu participer, auxquelles ont participé des élus enseignants, des salariés, des membres de la Direction de la scolarité et de la réussite étudiante, de la Direction de l'engagement, des représentants des écoles et des représentants des différents campus. Au cours de cette réunion, on a quand même partagé un constat commun parce qu'il fallait quand même que l'on soit d'accord sur le constat initial qui était qu'il y avait un certain nombre d'étudiants qui faisaient leur choix de Master en n'ayant pas nécessairement pris le temps d'y réfléchir ou en n'ayant pas nécessairement eu toutes les informations dont ils auraient eu besoin pour faire un choix totalement éclairé. Et, que le sureffectif dans certains programmes posait un certain nombre de questions en termes de nombres d'étudiants dans chacun des cours, d'insertion professionnelle, de qualité du projet pédagogique. Tout ça, on en a discuté. Je ne vais pas m'étendre sur ces sujets.

Et, sur la nécessité de "replacer" l'étudiant au cœur de la réflexion. Autrement dit, de "replacer" la construction du projet professionnel au cœur des préoccupations des étudiants dès la première année au Collège universitaire parce qu'aujourd'hui il existe beaucoup de ressources. Il y a beaucoup de choses qui ont été tentées. Et, il se trouve que toutes ces ressources ne répondent pas à ce besoin.

Il y a donc différentes propositions qui ont été faites, différentes pistes qui ont été explorées. On est parti d'un processus de sélection ou en cas d'orientations contraignantes auxquelles vous vous êtes tous

fermement opposés. C'était votre point d'accord entre vous. On a parlé d'un choix dès la fin de la deuxième année. On a parlé de la dissociation du Bachelor et du Master. On a parlé de la participation à des cours de Master, etc. À la suite de toutes ces discussions, on a donc rédigé une note qui a été présentée au directeur de Sciences Po, au directeur de la formation et de la recherche, mais aussi aux doyens des écoles et du Collège universitaire. Et, un accord a été trouvé sur les éléments suivants.

- D'abord, avancer si possible à la mi-janvier le calendrier des choix de masters. Aujourd'hui, vous savez que c'est la première semaine de février. Ce n'est pas donc pas révolutionnaire non plus. Mais, en avançant ce calendrier, cela veut dire qu'on demande aux étudiants de nous donner l'information plus tôt pour que l'on puisse éventuellement ouvrir des cours supplémentaires ou en tout cas qu'on sache exactement le nombre d'étudiants que l'on accueillera à la rentrée prochaine.
- De transformer le choix de master en vœux et de demander aux étudiants de nous indiquer deux vœux en disant qu'il y a deux programmes qui les intéressent. Le vœu numéro un est celui-là et le vœu numéro deux est celui-là.
- D'essayer de simplifier aussi la manière dont vous choisissez vos masters parce qu'à la fois le processus et les documents qu'on vous demande ne sont pas du tout homogènes, selon les programmes. Et, on peut réfléchir à ce que ce soit plus simple et à ce que l'on réussisse mieux à vous accompagner davantage lors de ce choix, quand on sent une hésitation chez vous ou un besoin d'accompagnement particulier. Et, indiquer que ce vœu est définitif. Aujourd'hui, en fait, on laisse un temps assez long entre début février et fin avril pour changer d'avis si nécessaire, ce qui décrédibilise un peu le moment du choix alors qu'en fait vous êtes tout à fait capable à ce moment-là de dire que vous voulez rejoindre tel ou tel programme. Cela n'empêchera pas certains étudiants de dire qu'ils se sont trompés. Mais, cela nécessitera une démarche supplémentaire et ça renforce la réflexion nécessaire en amont de ce vœu.
- Et, surtout, on souhaite reconstruire un parcours d'orientation dès la première année du Collège universitaire. C'est un exercice pour lequel on aura besoin de vous à l'automne prochain parce qu'on a nos idées. On a aussi les bilans que l'on a pu faire sur un certain nombre d'initiatives. Visiblement, cela ne répond pas aux besoins. Donc, il faut que l'on reconstruise ce parcours. Et, on mettra en place une commission d'orientation. Si jamais on se rend compte qu'il y a un certain nombre d'étudiants qui semblent avoir fait un choix qui ne repose pas nécessairement sur une réflexion très approfondie ou qui ont besoin de recourir à cette commission d'orientation pour les aider à faire leur choix entre différents programmes, ou si l'on se rend compte qu'il n'y a pas de cohérence entre ce qui nous est dit et le ou les programmes qui sont indiqués.
- Et, le dernier élément, c'est donc le calendrier suivant. On va aussi faire cet effort dès la rentrée prochaine de définir des capacités d'accueil parce que les capacités d'accueil c'est un exercice auquel on ne se livre pas de manière généralisée aujourd'hui, en disant : au sein de chaque programme, quelle est pour nous la fourchette des effectifs qui nous semble correspondre à notre projet pédagogique, et que l'on se sent capable d'accompagner, compte tenu des ressources dont on dispose ? Ce sont des capacités d'accueil que l'on partagera avec vous et que l'on vous expliquera pour vous dire les raisons pour lesquelles on a choisi telle ou telle fourchette.

À l'automne, on constitue un groupe de travail avec les étudiants qui sont volontaires pour travailler sur ce parcours d'orientation. Et, on indique aux étudiants de troisième année le calendrier de ces vœux de master le plus tôt possible. On met en place ces nouvelles échéances en 2024. Si l'on se rend compte que dans des programmes il y a un sureffectif qui s'annonce, on met en place cette commission d'orientation dans laquelle l'on aura des représentants des écoles, un représentant de Sciences Po Carrières, un représentant étudiant. Il faudra que l'on voie la manière dont l'étudiant ou l'élue étudiant est choisi parmi vous. L'étudiant restera libre de son choix final que ce soit à la rentrée prochaine ou dans trois ans. Et, tout au long de la mise en place de ce dispositif, on l'évalue. On discute avec vous. On a besoin de vos retours. On vous fera les nôtres. Et, peut-être qu'il y a des choses auxquelles on pense qui vont fonctionner. Peut-être qu'il y a des choses qui marcheront moins bien. On l'ajuste au fur et à mesure. C'est donc de l'orientation renforcée qui a été choisie plutôt qu'un principe d'orientation contraignante.

Cloé ARTAUT

Y a-t-il des questions sur le groupe de travail ?

Yanis TABYAOUI THIBERT

J'ai une question pratique sur les deux vœux. Est-ce que le premier vœu comprendra un double diplôme sélectif, Master avec HEC, etc. ?

Anne-Solenne DE ROUX

Absolument. Pour un vœu, on considère que c'est un programme. Cela peut être un programme sélectif ou un programme non sélectif.

Axelle DEQUATRE

Une question concernant la redéfinition des capacités d'accueil selon les programmes. Est-ce que cela veut dire que les masters deviendront plus sélectifs pour les étudiants en Bachelor ?

Anne-Solenne DE ROUX

Non, dans un système où l'on se dit que c'est système non sélectif, on s'engage à accueillir bien sûr tous les étudiants qui montent du Bachelor. L'objectif, vous l'avez compris, c'est d'éviter les choix par défaut. C'est d'éviter les choix qui ne sont pas suffisamment réfléchis, les choix qui sont généralistes. Mais, dans la définition de nos capacités d'accueil, cela va nous aider à piloter un peu mieux nos procédures d'admissions externes, que ce soit par la voie nationale ou par la voie internationale.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Dans ce cas, merci beaucoup. Nous allons pouvoir passer au dernier point. Je laisse la parole à Madame LESEGRETAIN.

VIII. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE JEUNES DIPLÔMÉS PROMOTION 2021

Anne LESEGRETAIN

Bonjour à tous. Je vous prie de m'excuser pour le retard. Et, merci à mes collègues d'avoir interchangé l'ordre du jour. J'imagine que vous avez reçu le document d'à peu près 200 pages présentant l'enquête. Il faut bien sûr avoir en tête que les chiffres que je vais citer nécessitent des nuances et qu'ils sont intéressants quand on s'attarde sur les résultats au niveau écoles voir programme.

Compte tenu du temps de notre échange, je vais me concentrer sur les indicateurs principaux et surtout répondre à vos questions et envies pour les futures enquêtes.

Pour rappel, nous sollicitons chaque année l'ensemble des diplômés 18 mois après la remise de leur diplôme. Donc, les chiffres dont il s'agit dans cette enquête concernent les indicateurs d'insertion professionnelle pour les diplômés de la promotion 2021. Nous avons adressé un sondage à plus de 2 450 étudiants et 1 479 ont répondu à l'enquête dans son intégralité.

Premier élément. Il faut se réjouir. Les chiffres sont bons et les indicateurs d'insertion professionnelle toujours solides. Parmi ces chiffres, je pense qu'il est intéressant de regarder quelques items particuliers, notamment l'un d'entre eux qui est extrêmement favorable cette année, celui des délais d'insertion. Une grande part de nos étudiants trouve un emploi avant même la remise de leur diplôme. Cette année plus de 46 %, 46,7 % très précisément. Et, six mois après l'obtention du diplôme, ils étaient 86,8 % à avoir trouvé leur premier emploi. Ces bons chiffres nous poussent néanmoins à nous interroger sur les raisons pour lesquelles certains d'entre eux n'ont pas trouvé à six mois et, cela fera l'objet d'une observation plus poussée l'année prochaine. Certains sujets méritent d'être creusés pour comprendre qui sont les étudiants qui ont pris plus de temps à trouver leur premier emploi. Est-ce un choix ou est-ce qu'ils ont été freinés par un quelconque obstacle ? Si, oui, comment peut-on surtout les aider à les surmonter ?

Au niveau de ce que l'on appelle communément dans les enquêtes d'insertion le « type d'emploi », la plupart des étudiants occupent un emploi dit « stable ». Dans la catégorie stable, nous intégrons les CDI, les contrats de fonctionnaires, de contractuels aussi bien dans la fonction publique que dans une organisation internationale.

Je m'interroge toujours sur le niveau de détail où j'arrête les indicateurs que je partage avec vous. Je vais rester sur les grands indicateurs pour laisser la place aux échanges et aux questions. Je réalise que j'ai omis une information intéressante. Parmi l'ensemble des diplômés qui ont répondu à l'enquête, la majorité d'entre eux (83,4 %) souhaite intégrer la vie professionnelle. Les autres, que font-ils ? Ils poursuivent des études. Ils tentent de présenter des concours. Ils ont des projets personnels qui les écartent pour le moment et de manière temporaire de l'entrée sur le marché du travail. Parmi ceux qui

souhaitent entrer et intégrer la vie professionnelle, 93,7 % trouvent un emploi. C'est ce que l'on appelle le « taux net d'emploi », et c'est ce chiffre qui nous intéresse puisque ce sont ceux qui se sont inscrits dans une démarche de recherche et qui ont trouvé leur emploi.

Concernant la part des emplois stables 62,5 % intègrent le secteur privé. Vous aurez remarqué peut-être pour les lecteurs assidus de l'enquête jeune diplômé que nous sommes passés depuis l'an dernier de 65 % à 62,5 %. Il y a une explication à cela. Nous avons décidé cette année d'ajouter une catégorie et un niveau de granularité dans la réponse. Je m'explique. Les années passées, nous propositions dans les réponses : le secteur privé, le secteur public et les organisations internationales. Pour un regard plus fin, nous avons intégré une catégorie qui est celle des associations ONG ; d'où le déport d'un certain nombre de répondants vers cette nouvelle catégorie qui fait baisser de manière artificielle la catégorie « secteur privé ». J'en reviens à la répartition des jeunes diplômés dans les secteurs d'emploi : 62,5 % intègrent le secteur privé. 7,3 % intègrent le secteur organisations internationales. 9,2 % intègrent le secteur associations — et 21 % rejoignent le secteur public.

Pour la partie des emplois stables, 80,8 % intègrent des emplois dits stables : CDI ; fonctionnaires ; fonctionnaires internationaux ; contractuels en organisations internationales ou contractuels du service public.

S'agissant du lieu de travail, 34,7 % des jeunes diplômés démarrent leur parcours hors de France. Petites explications pour mieux appréhender ce chiffre. Nous pouvons considérer qu'il s'agit de 34,7 % -à minima-. Pourquoi ? Chaque année la part des répondants internationaux est légèrement sous-représentée et nous avons donc vraisemblablement en réalité plus de 34,7 % qui travaillent à l'international.

Une question que nous avons posée cette année et qui mérite, je crois, de s'y intéresser portait sur la dimension internationale des postes qui sont occupés par les jeunes diplômés. Il ne s'agit pas simplement pour les jeunes diplômés de nous dire qu'ils travaillent ici ou là mais aussi de nous éclairer sur la dimension internationale de la du poste, de nous dire si la fonction occupée intègre une dimension internationale, que ce soit sous la forme de relation avec des interlocuteurs à l'international ou d'une dimension projet par exemple. Plus de 50 % des jeunes diplômés ont déclaré avoir une dimension internationale dans leur poste.

Je n'ai pas encore abordé le sujet du niveau de la rémunération qui est évidemment un élément important pour les jeunes diplômés. La rémunération brute annuelle moyenne hors prime est cette année de 41 610 €. Elle était l'année dernière de 40 268 €. Avec les primes, elle s'élève à 43 736 € versus 43 500 € pour les jeunes diplômés de la promotion 2020. Évidemment, je vous invite à vous intéresser aux différences entre les écoles, les masters le lien est très étroit avec les différents types de marchés de l'emploi et de fonctions et aux trajectoires que choisissent les jeunes diplômés.

Je voudrais terminer par un chiffre qui me paraît toujours intéressant. Il est assez récent qu'on s'intéresse à la notion de bien-être au travail car de manière traditionnelle, les enquêtes d'insertion étaient plutôt quantitatives. Depuis quelques années désormais, nous intégrons aussi la notion de satisfaction qui est tout aussi essentielle. Plus de 80 % des jeunes diplômés se déclarent satisfaits ou très satisfaits de leur emploi. Comme évoqué précédemment, nous nous intéresseront l'année prochaine à ceux qui déclarent être moins satisfait pour comprendre les motifs de cette insatisfaction. Aujourd'hui, on constate simplement que la plupart des jeunes diplômés insatisfaits le sont en lien avec le niveau de rémunération. Inversement, ce qui les satisfait le plus est lié au niveau d'autonomie et à l'environnement de travail.

Je vais m'arrêter là dans la présentation des résultats sinon, je pourrais vous parler jusqu'au Conseil de fin décembre prochain ! Madame la Présidente, je reste à votre disposition pour répondre aux questions.

Cécile LAVIER

Merci beaucoup pour cette présentation, pour ce document très intéressant. J'ai deux points qui vont n'étonner personne. Mon premier point est dû à ma fonction en tant que doctorante. C'est une question que l'on a au collectif de l'absence d'inclusion des doctorants, des jeunes docteurs, dans cette enquête. On a conscience que notre marché de l'emploi, si l'on peut parler de marché de l'emploi, est très différent de celui des autres diplômés de Sciences Po. Malgré tout, en fait, le doctorat est un diplôme que Sciences Po délivre. Donc, on s'étonne encore de ne pas voir notre population représentée dans cette enquête. Je vais aller au-devant d'une réponse que l'on va pouvoir faire. C'est la prérogative de l'École de la recherche. Je vais me faire le relai de cette pauvre École de la recherche à qui l'on demande beaucoup de choses. Je pense que les services ne sont pas forcément les mieux adaptés, vu le nombre de personnes qui sont engagées dans cette école pour mener ce type d'enquêtes.

Mon autre point est un point qui n'étonnera aussi personne que je fais peut-être en tant que sociologue. On constate dans la synthèse qu'il y a quand même de vrais impacts du genre et de l'origine sociale des étudiants et des étudiantes sur leur trajectoire, même au niveau du choix de master. On voit que la répartition en termes de genre — je prends le type d'admission et le critère d'étudiants boursiers comme approximatif puisque vous ne mesurez pas vraiment la classe sociale dans cette enquête. Ce n'est pas vraiment à vous que je m'adresse. Mais, à l'administration de manière plus générale. Quand on voit les inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes, quand on voit la surreprésentation des étudiants en CEP dans le groupe des étudiants qui mettent plus de six mois à obtenir un emploi à la fin des études, quelles sont les mesures que vous comptez mettre en place pour tenter en tout cas, au niveau de l'Institution, de réduire ces inégalités ? On sait que les questions d'orientation en Master sont centrales quand on parle de rémunération et d'insertion dans le milieu de l'emploi. Merci.

Anne LESEGRETAIN

Merci beaucoup. Effectivement, concernant la réponse sur l'enquête portant sur les doctorants, vous m'avez devancé. C'est un sujet dont il faut éventuellement que l'on discute avec Pierre-François en sachant que les ressources de Sciences Po Carrières ne sont pas bien plus élevées que celles de Pierre-François. Mais, en travaillant ensemble, nous arriverons peut-être à faire quelque chose. En tout cas, je sais qu'il faut que l'on revoie le sujet j'entends votre besoin qui est tout à fait légitime. Sachez que nous avons en tout cas au sein de Sciences Po Carrières le souhait et plus encore que le souhait, la possibilité d'aider les étudiants mais aussi les doctorants. Vous avez peut-être déjà rencontré et assisté à des présentations. On a des interlocuteurs dédiés pour les doctorants qui souhaitent bénéficier de toutes les ressources qui sont disponibles pour l'ensemble des étudiants. Et, les doctorants en font partie.

S'agissant des biais sociaux et de genre que vous relevez, c'est volontairement que tous les chiffres sont présentés de manière tout à fait transparente, pour que l'on puisse regarder où sont les écarts et où il faut que nous agissions. Je ne l'ai pas précisé dans ma présentation mais vous avez certainement relevé dans l'enquête que les chiffres sont meilleurs. Ce n'est pas pour ça que je m'en réjouis car les inégalités persistent. Néanmoins, les écarts inégalités femmes/hommes, qui sont un sujet qui nous intéresse depuis très longtemps, se sont réduits cette année. Je prends cette « amélioration » avec beaucoup d'humilité parce qu'on sait que ce sont des tendances à suivre dans le temps et il n'est pas question de sauter de joie parce que le chiffre s'est réduit à 7 %. Cet écart est déjà effrayant et beaucoup trop élevé. J'espère que les efforts conjugués de l'Institution ont concouru pour partie à cette diminution de l'écart et au fait que nous soyons passés de 11 % à 7 %. Sachez que le sujet est important et pour vous citer quelques-unes des mesures que nous mettons en œuvre au quotidien à Sciences Po Carrières, en juin, j'ai réuni l'ensemble des coachs professionnels avec lesquels nous travaillons sur les ateliers. Ils reçoivent une consigne très claire et cela n'a pas toujours été le cas. Nous demandons à l'ensemble des intervenants qui forment et accompagnent les étudiants d'aborder la question des inégalités, quel que soit le sujet de l'atelier (négociation de salaire, entretien etc). J'ai demandé aussi aux membres de l'équipe qui sont aussi très concernées car ils aident les étudiantes et les étudiants dans leur recherche de stages et d'emploi. C'est toujours assez déroutant mais il est vrai que pour un même poste, alors qu'ils sont issus d'un même master, les ambitions salariales des étudiantes et des étudiants ne sont pas nécessairement les mêmes. On s'interroge sur la manière dont nous pourrions arriver à diminuer ces biais Le sujet est évidemment bien plus profond que celui de l'accompagnement à la négociation de salaire et je crois que les étudiantes et les diplômées n'ont même pas conscience du sujet. On va donc tenter de sensibiliser les étudiantes le plus tôt possible à la question, et cette année nous allons innover en abordant la question dès les réunions de rentrée que nous menons avec l'ensemble des écoles. On va présenter cet écart aux étudiantes qui sont encore au début de leur formation pour essayer d'activer le sujet très tôt. Je ne dis pas que ça va résoudre de manière miraculeuse le sujet des écarts parce qu'encore une fois je pense que ça tient à beaucoup de choses très profondément ancrées Le sujet est abordé par Anne BORING et beaucoup de chercheurs je crois qu'il y a de nombreuses personnes dans l'Institution qui s'attachent à travailler à la réduction de ces inégalités

En tout cas, sachez qu'au niveau des secteurs pédagogiques, et de toute l'équipe de Sciences Po Carrières, c'est un sujet de préoccupation que l'on cherche chaque année à traduire de manière excessivement concrète. Chaque année, je lance un appel. Si vous avez des actions, et des idées qui pourraient nous aider à réduire cet écart, je serais heureuse que l'on se rencontre et que l'on essaye d'explorer les pistes qui pourraient nous aider à réduire ces écarts.

Quant aux biais sur les types et les voies d'admission, même boursiers et non boursiers, je pense que c'est un sujet connu et qui interpellent l'institution et au premier plan évidemment, la directrice de la

scolarité et le pôle réussite étudiante. Nous travaillons ensemble le sujet et je pense qu'il y a encore beaucoup d'accompagnements à proposer aux étudiantes et étudiants qui ont besoin de soutien. Je crois aussi que c'est le sujet que le Collège doit avoir en tête.

Anne-Solenne DE ROUX

Juste un mot là-dessus. Vous avez mis le doigt sur les marges de progression, c'est-à-dire que quand on regarde les chiffres, il y a des choses qui nous font plaisir. Il y en a d'autres sur lesquelles on se dit que l'on ne progresse pas assez ou pas autant. La difficulté, c'est que l'on a du mal à trouver les causes. Et, tant que l'on a du mal à trouver les causes précises, c'est difficile de trouver les réponses pertinentes. Et, il peut y avoir un faisceau d'explications qui expliquent des niveaux de rémunération qui sont plus bas. Est-ce que c'est le fait de ne pas savoir négocier ? Est-ce que c'est le choix d'un secteur ? Est-ce que c'est un métier ? Est-ce que c'est une opportunité ? Franchement, il peut y avoir beaucoup de choses sur le sujet. Ce n'est pas si simple. Si l'on arrivait à identifier des causes précises, cela nous permettrait d'être beaucoup plus actifs. Évidemment, on n'en est pas satisfait. Évidemment, c'est là-dessus qu'il faut que l'on progresse. Et, ce qui nous intéresse aussi dans l'enquête à cinq ans, c'est de voir s'il y a des rattrapages. Là, on parle du premier emploi. Ce qui nous intéresse aussi, c'est de voir si le deuxième et le troisième il y a des écarts qui se comblent ou si ça se creuse parce que si ça se creuse, c'est encore plus embêtant pour nous. Et, ça veut dire qu'il faut que l'on mette davantage de moyens sur ce sujet. Et, s'agissant de l'École de la recherche, je pense aussi qu'il y a une question d'accompagnement par les laboratoires, c'est-à-dire qu'il y a la question de l'enquête. Mais, l'enquête, si c'est une approche disciplinaire, je ne suis pas sûre qu'elle couvre l'intégralité des questions que vous vous posez ni des questions que l'on se pose. Et, il faut là aussi rentrer un peu plus dans le détail et mettre ça en perspective avec l'accompagnement que met en place chacun des laboratoires de ces doctorants et de ces jeunes docteurs.

Cécile LAVIER

Si je peux me permettre, je ne parlais pas du tout d'accompagnement dans les concours. Je pense effectivement que c'est une question complètement à part. On trouve juste dommage que Sciences Po ne crée pas de données sur une cohorte d'étudiantes et d'étudiants qui finalement est assez réduite. Vous nous le rappelez suffisamment souvent. Juste, je hoche la tête sur la question des inégalités salariales. Je crois que les sciences humaines et sociales ont donné depuis longtemps des réponses sur la raison de ces écarts. Je ne mets pas en cause Sciences Po là-dessus non plus. Je pense que l'on est juste le reflet de la société malheureusement sur ce point.

Anne LESEGRETAIN

C'est pour ça que je vous parlais des racines beaucoup plus profondes. C'est aussi pour ça qu'au quotidien nous essayons de présenter des parcours et de présenter des incarnations via des portraits qui permettent, si ce n'est de traiter, en tout cas d'offrir d'autres perspectives à des étudiantes qui ne s'identifient pas spontanément à telle ou telle trajectoire. Nous essayons d'agir le plus tôt possible et sous toutes les formes à notre main, que ce soit l'accompagnement, les ateliers, et les ressources proposées pour que les étudiantes puissent très tôt imaginer plus de trajectoires et de parcours mais vous avez raison, de souligner que les causes de ces biais sont très anciennes

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Si vous me permettez, je voudrais ajouter deux petits mots. Le premier concerne le pôle réussite et la politique que nous avons de valoriser des rôles modèles. Je parle notamment de l'égalité des chances. C'est un programme qui a été lancé cette année, et qui va permettre aux étudiants de s'identifier à des parcours de réussite. Et, le deuxième élément, c'est la création à la rentrée prochaine d'un observatoire de la réussite étudiante qui sera dans la partie administrative, pour le coup, et dans le pôle réussite qui permettra d'avoir des mesures, et précisément d'avoir des commandes de mesures. Comme ça, on pourra avoir une approche un peu plus fine parce que la question de la mesure, et vu la quantité de données qu'il y a sur le parcours étudiant, nécessite un traitement beaucoup plus systématisé.

Cloé ARTAUT

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur ce point ? Non, dans ce cas, on va pouvoir passer aux questions diverses. Je crois que nous avons une intervention de Madame CHEHBIB.

IX. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Louis PERIN

Pardon, c'est un peu une question préalable. Je vais devoir partir. Donc, je voudrais savoir s'il y a encore le quorum pour délibérer sur la motion de Madame CHEHBIB. J'aurais bien voulu rester, mais je vais devoir vous quitter. Donc, je voudrais savoir si ça va être voté.

Anissa CHEHBIB

Justement, la raison pour laquelle Cloé allait me donner la parole pour intervenir, c'est parce que cette motion ne sera pas soumise au vote. Le président du Conseil, Raphaël CHARPENTIER m'en a informé ce matin, car la motion a été envoyée trop tard.

À défaut de pouvoir soumettre au vote du CVEF une motion à ce sujet, on aimerait à SPES faire une intervention concernant un récent évènement.

Anissa CHEHBIB procède à la lecture de la déclaration suivante :

Mardi 27 juin dernier, Nahel, 17 ans, a été tué par un policier à Nanterre d'un coup de feu tiré à bout portant. Un refus d'obtempérer n'est pas passible de la peine de mort, et encore moins de façon sommaire et sans procès. Le meurtre de Nahel est inadmissible dans un état de droit. Ce drame n'est malheureusement pas le premier et pose la question des méthodes de la police française, alors que l'ONU a appelé la France à s'attaquer au profond problème de racisme au sein des forces de l'ordre. Il est temps que le gouvernement s'empare de ces problèmes à bras le corps. Nous tenions donc à adresser tout notre soutien aux proches de Nahel, et nous demandons que justice soit rendue.

Je vous remercie.

Cloé ARTAUT

Est-ce qu'il y a d'autres informations ?

Pauline LEBARON

Je voulais avoir quelques informations sur la préparation de la rentrée, sur la question des inscriptions pédagogiques. J'en profite pour faire à nouveau remarquer, comme on le fait de façon régulière, tous les problèmes du mode d'organisation des inscriptions pédagogiques actuel. Et, on attend toujours impatiemment de pouvoir avoir des avancées sur la question. Et, on a eu, par ailleurs, mais je pense que ce sera évoqué aussi en Conseil de l'Institut demain, des remontées de problèmes rencontrés par des étudiants en bicursus sur le choix d'enseignement, et notamment l'impossibilité pour eux de choisir un séminaire en semestre 3 ou 4 en lien avec la majeure. Un séminaire qui leur avait pourtant été indiqué comme optionnel. Là, ils n'y ont pas accès du tout, ce qui suscite beaucoup de mécontentements et d'incompréhensions de la part des étudiants. Donc, je ne serais pas forcément plus longue parce que le sujet sera aussi abordé demain. Mais, je comptais tout de même attirer l'attention sur cette problématique.

Et, je profite de cette intervention puisque c'est ma dernière en CVEF pour dire au revoir également. Et, donc, aussi remercier les membres de ce Conseil pour ces années d'échanges, de débats parfois vifs. Mais, c'est ça aussi qui est intéressant dans ce type d'instance. Je sais que les élus Sciences Po Écologique et Solidaire qui vont continuer à siéger porteront très bien les combats que j'ai pu mener contre la précarité étudiante, pour l'autonomie financière des étudiants et une école qui soit plus accessible financièrement, contre les discriminations, et aussi pour la bifurcation écologique. Donc, je leur fais pleinement confiance pour la suite. Et, de mon côté, je vais tout de même poursuivre mon engagement national, cette fois au sein dorénavant de l'Union étudiante qui depuis les dernières élections au CNESER qui ont eu lieu en ce mois de juin est maintenant officiellement la deuxième organisation représentative au niveau national. Et, la première force syndicale étudiante. Je souhaite en tout cas une très bonne continuation à tous les membres de ce Conseil. Merci beaucoup.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vous souhaite aussi, Pauline, une très bonne continuation. Je vous remercie pour votre implication pendant toutes ces années. Je vous souhaite le meilleur. Et, effectivement, je souligne la qualité des

échanges que nous avons eus dans cette instance, parfois effectivement vifs, mais fort intéressants. Et, je pense que Sébastien a peut-être envie de dire un mot.

Pour la préparation de la rentrée, les IP, effectivement, c'est un sujet récurrent. Et, nous avons, comme vous le savez, un groupe de travail qui va se mettre en place à partir de la rentrée. Les IP seront toujours un sujet compliqué puisqu'il y aura toujours de la frustration, quels que soient les moyens que nous mettons à disposition des étudiants pour choisir leurs cours puisque c'est un choix. Donc, par définition, les vœux des étudiants ne sont pas toujours possibles. Mais, on va essayer dès la rentrée prochaine de vous mettre à disposition des outils qui vous permettront de simuler différents emplois du temps pour ne pas être uniquement sur une option, et amoindrir un peu la frustration. Nous souhaitons également travailler sur des sondages en amont des IP pour ajuster avec l'accord des enseignants — les enseignants ne sont pas interchangeables — l'offre de formation et faciliter, pour le coup, les inscriptions pédagogiques. Et, pour le reste, je reprends ce que j'ai dit et je vous remercie, Pauline.

Sébastien THUBERT

Juste pour compléter sur la prérentrée, pour vous dire que nous avons séquencé encore de façon différente ce qu'il se passera sur le campus de Paris pour être plus au fait et au rythme des étudiants qui vont arriver sur le campus, avec plus de temps forts que les autres années ; notamment beaucoup plus de visites des campus qui sont très attendues des étudiants en Master et des premières années ; un forum des associations et un forum des sports qui auront lieu le 30 août. Et, nous voyons avec nos collègues en région pour qu'il y ait la même dynamique.

Et, pour le plaisir de remercier à la fois Pauline et Théo ; Théo, pour son implication très forte notamment dans la section disciplinaire et rappeler que c'est une mission qui est humainement, et en temps, extrêmement exigeante. Et, on voit à quel point cette instance est précieuse avec des élus qui permettent d'avoir un cadre serein pour poser des affaires qui sont parfois très délicates. Et, vraiment remercier, parce qu'on sait l'engagement et ce que ça prend en temps et humainement. Je sais qu'Anissa aussi s'y est beaucoup engagée. Et, Pauline, vous avez franchi, vous avez lâché l'UNEF juste avant la fin du mandat. Mais, en tout cas, merci pour vos implications. Et, il est heureux pour la Direction de la vie étudiante de compter sur des interlocuteurs avec qui l'on n'est pas toujours d'accord. C'est un euphémisme, mais avec qui le dialogue a été en tout cas toujours très respectueux et constructif pendant ces années. Merci.

Pauline LEBARON

Juste pour préciser. L'Union étudiante s'inscrit dans l'héritage de l'UNEF.

Cloé ARTAUT

Petit mot de la fin. Donc, Raphaël CHARPENTIER et moi-même tenions également à vous remercier très sincèrement pour cette belle année qui a été très dense, mais aussi très enrichissante. Et, qui a notamment été marquée par la remise en place des groupes de travail que vous étiez très nombreux à demander. Donc, merci pour ça. Nous avons hâte de continuer à travailler sur ces sujets passionnants avec vous l'an prochain. Merci à tous. Merci à Ismahane sans qui la tenue des conseils serait bien plus difficile, oui impossible.

Des remerciements également à Théo GUÉRET et à Pauline LEBARON. Félicitations pour votre diplomation.

Et, merci à Anissa, Nathan et Axelle qui partent, si je ne me trompe pas, tous en année d'échange l'an prochain. Peut-être que nous aurons le plaisir de vous avoir en Zoom de temps en temps. Mais, merci beaucoup. Et, bon courage pour la suite.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 41.